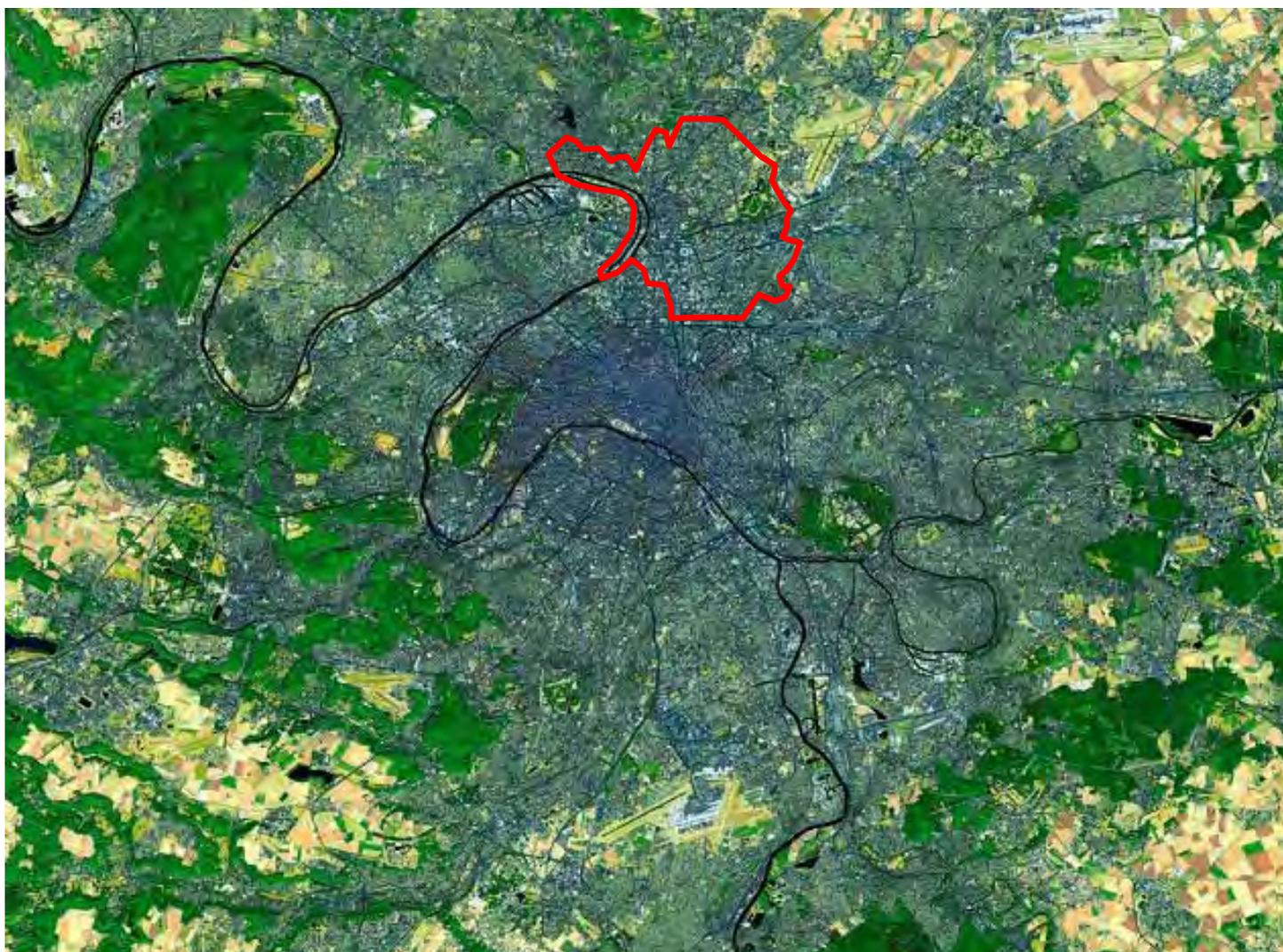


**LA PLACE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
« PLAINE COMMUNE »
DANS LE SCHEMA DIRECTEUR
DE LA REGION ILE DE FRANCE**

Octobre 2006



Le présent document a pour ambition d'exprimer **la nécessité d'une inscription centrale de la Banlieue Nord au cœur des orientations du prochain SDRIF**. Il s'inscrit dans la continuité du document de travail daté de septembre 2005, intitulé « Plaine Commune en Ile de France : Position Stratégique ». Il prend appui sur le projet de territoire et l'avancée dans la définition des objectifs à long terme du SCOT de Plaine Commune.

Il s'inscrit dans une vision régionale de rééquilibrage territorial, urbain, social et économique. Nous voulons une région dynamique et solidaire, empreinte d'une plus grande équité entre les territoires qui la composent. C'est à partir de la qualité de vie, de la protection de l'environnement et de la cohésion sociale et territoriale que nous pourrions renforcer l'attractivité, la compétitivité et le rayonnement de la région capitale.

Au plan spatial, un développement polycentrique du territoire régional, plus fécond, doit être garanti par le recours à divers outils de planification urbaine et de programmation impliquant contractuellement les territoires, ainsi que par des outils réglementaires, (poursuite de la politique d'agrément...) et législatifs (TPU régionale et péréquation des ressources) éventuellement coercitifs.

Le marché, à lui seul, ne peut pas invalider les orientations d'intérêt public d'aménagement du territoire, en concentrant les richesses là où elles sont déjà présentes et en favorisant de fait un développement concentrique ségréatif.

Cette organisation territoriale de la région devrait s'appuyer sur cinq pôles stratégiques régionaux en 1^{ère} couronne (Plaine de France, La Défense/Nanterre, Boulogne/Issy-les-Moulineaux, Seine Amont, l'ACTEP) qui viendraient former un relais de développement urbain entre Paris et les villes nouvelles, qui elles mêmes ont besoin d'un nouvel élan.

Ainsi priorité doit être donnée au renouvellement urbain par opposition à la poursuite de l'étalement urbain.

Les principales orientations d'aménagement doivent être au niveau régional :

- La construction de 60.000 logements en moyenne par an afin de renouveler le tissu urbain, de satisfaire les demandes actuelles et d'accueillir les nouveaux habitants
- Le droit à la mobilité : enjeu stratégique qui doit se traduire par la réalisation de réseaux maillés de transports en commun
- La diversification de l'emploi et de l'activité économique
- Le développement durable qui doit associer l'environnement, la satisfaction des besoins sociaux et la croissance économique
- La maîtrise foncière

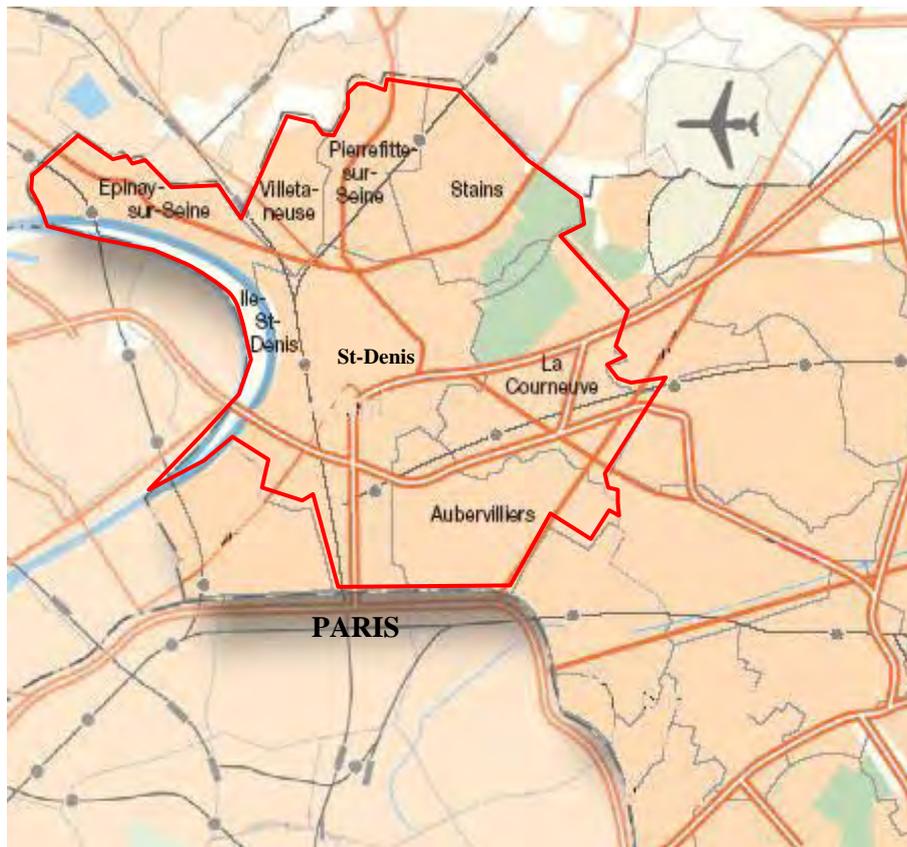
Ces orientations valent également au niveau du territoire de Plaine Commune.

1. PLAINE COMMUNE : UNE VERITABLE INITIATIVE TERRITORIALE

Les 8 villes regroupées aujourd'hui dans Plaine Commune constituent un territoire au sens plein du terme. Bassin de vie géographique (part de la Plaine de France), ce territoire qui jouxte Paris au Nord a été façonné dans ses caractéristiques singulières par l'histoire des hommes : dans toutes ses dimensions d'activité économique, mais aussi bien sûr sociale, culturelle et de maîtrise d'un devenir commun.

Sur cette terre de production et d'échanges, carrefour spirituel aussi bien que marchand depuis le Moyen Age, sur la route directe de l'Europe du Nord et en lien avec l'Europe du Sud, l'industrie a fait pendant un siècle de ce bassin de vie actif, au rayonnement national, le poumon économique de toute la Région parisienne.

Périmètre de la Communauté d'Agglomération



Dans les usines de la Plaine Saint-Denis, une main d'œuvre nombreuse s'est concentrée ici, venue de toutes les provinces de France, les plus pauvres en emploi d'abord, et de tous les pays de l'Europe et du monde du Sud, donnant sa caractéristique ouvrière à ce qui est devenu un territoire de travail extrêmement productif. Ainsi, notre territoire se caractérise comme une terre de travail avec toutes ses contradictions, pollution industrielle, vulnérabilité sociale, besoins d'équipement, d'urbanisation humaine, de services publics, position de banlieue par rapport à la capitale qui exporte extra muros ses usines, ses services polluants et ses ouvriers, et se sert de ce territoire, où elle est un propriétaire foncier important, comme de ses « communs »... mais aussi avec des potentialités considérables, inscrites dès l'origine : concentration d'emplois utiles au pays tout entier, pôle de vie urbaine à part entière - au rayonnement régional propre autour de Saint-Denis - compétence des populations, diversité culturelle, intégration des familles immigrées autour du travail, solidarités ouvrières, luttes collectives pour la dignité, l'égalité et le progrès social, implication dans la vie sociale.

Les mutations et les crises économiques, accentuées par les politiques nationales ont fait de ce territoire, dans les années 70-80, une vaste friche industrielle.

En créant dès 1985 le syndicat intercommunal et départemental Plaine Renaissance, les collectivités locales marquent leur volonté de participer, par une action publique déterminée, à imprimer un nouvel élan économique, social et urbain à ce territoire et à l'inscrire avec toute sa place dans le

développement régional. Ainsi, la Plaine Saint-Denis a été inscrite dans les Schémas directeurs d'aménagement de l'Île-de-France, et en particulier dans le SDRIF 94, comme un **site de redéveloppement**, en écho à ses potentialités - confortées par l'implantation du Stade de France - et à l'implication des élus locaux dans la redynamisation de ce territoire.

Gazomètres rue du Landy



Source : Pierre Douzenel

Au terme de la mise en œuvre du SDRIF 94, toutes les études montrent que celui-ci, malgré les intentions affichées, non seulement n'a pas réussi à enrayer les disparités territoriales, mais les a encore accélérées.

La Plaine Saint-Denis en 2003



La création de Plaine Commune en 2000, participe de façon décisive à l'émergence d'un territoire cohérent, disposant d'une gouvernance intercommunale, véritable bassin de vie, qui génère une dynamique et une attractivité nouvelles (externes mais aussi internes) : les 5 villes d'abord - 8 villes maintenant - se sont en effet regroupées pour se donner un nouvel élan en commun, en valorisant les atouts et en suscitant des synergies nouvelles, et pour prendre leur place dans une dynamique régionale, expression du volontarisme des élus locaux soucieux de relever les défis des enjeux contemporains pour les populations de leur territoire. Cela permet d'imaginer le développement de ce bassin de vie au sein du développement de la région Ile-de-France d'une manière différente, sur une **dynamique solidaire contributive d'un développement durable régional**.

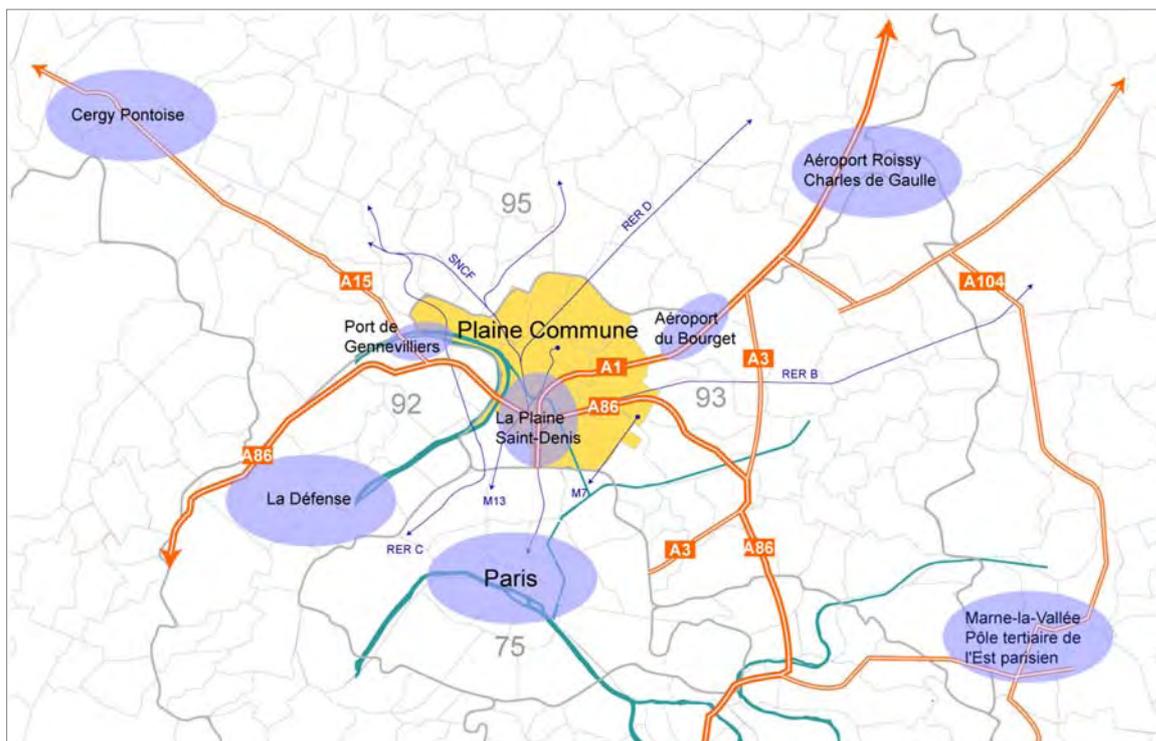
Notre territoire est le plus directement concerné de toute la région par les inégalités sociales, (la révolte des quartiers populaires de novembre 2005 le montre), ce qui constitue un handicap majeur à l'attractivité et au rayonnement de la région capitale, y compris au niveau des métropoles européennes.

Il est, en tout cas, indispensable pour notre territoire de changer de logique de développement régional. Pour cela, nous nous inscrivons dans une logique de développement polycentrique, qui s'appuie sur les centralités émergentes, renforcées des structures de gouvernance intercommunale, et des politiques publiques affirmées à tous les niveaux. La planification urbaine doit être accompagnée d'une programmation urbaine à la hauteur des objectifs. L'intercommunalité doit porter cette programmation et ses objectifs, la voie contractuelle doit permettre un fléchage péréquateur des moyens de l'Etat et de la Région.

La polycentralité est le meilleur moyen de porter un développement et une attractivité régionaux, renforcée par la complémentarité et les synergies entre les pôles de centralité (il s'agit de centralités urbaines complexes avec l'ensemble des fonctions : emplois, habitat, équipements publics, concentration de services publics et privés, centre administratif, universités et recherche, centre de formation, transports) ; des centralités en réseau solidaire (et non dans une relation concurrentielle).

C'est le meilleur moyen d'arrêter d'éloigner constamment les couches populaires de la centralité parisienne, dans une exclusion de toutes natures qui n'est profitable ni aux villes (privées de mélange et d'apport social et citoyen), ni à la cohésion sociale.

Plaine Commune, point d'appui du pôle nord parisien



Source : Plaine Commune

C'est aussi le moyen de ne laisser aucune commune dans l'abandon d'un développement qui, livré aux seules règles du marché, se fait à 2 vitesses, dans l'inégalité, en créant des villes, voire des quartiers, séparés comme deux mondes parallèles. Plusieurs pôles de centralité, avec la capitale, sont capables d'irriguer l'ensemble de la région dans une réelle proximité et participation active.

C'est enfin le meilleur moyen de travailler la densification urbaine avec une qualité de vie, de « faire ville », de façon humaine.

La Communauté d'agglomération Plaine Commune se positionne comme un point d'appui pour un pôle stratégique régional au Nord de Paris. Comme une centralité déjà émergente autour de son dynamisme économique, social et urbain, exprimé par son projet de territoire, son SCOT et son projet d'agglomération qui s'articulent l'un et l'autre sur **une logique de développement solidaire et coopératif**.

Ainsi, Plaine Commune plaide pour un rééquilibrage territorial au sein de la Région Ile-de-France, y compris en zone centrale entre Ouest et Nord-Est. A cet égard, le projet de Conférence Métropolitaine au cœur de l'agglomération parisienne, outre le fait d'offrir un cadre à la coopération Paris/Banlieue, ne semble pas de nature à permettre la réalisation de cet enjeu de rééquilibrage.

2. UN PROJET DE TERRITOIRE AUJOURD'HUI FINALISÉ

➤ Une dynamique de développement solidaire et durable

Le projet de territoire sera notamment décliné dans le SCOT communautaire, en voie de finalisation. Celui-ci s'appuie sur les nombreux documents contribuant à la cohérence territoriale (Plan Local de l'Habitat communautaire, Plan de déplacements urbains, Plan Communautaire de l'environnement,

Schéma de cohérence Commercial, Plan Communautaire pour l'Activité et l'Emploi, Convention Logements – Bureaux...). Il s'appuie sur les idées essentielles suivantes : afin de corriger les inégalités territoriales, le décrochage social, l'inadéquation emplois offerts / population, il s'agit d'un projet de rééquilibrage territorial et de polarités, de mixité économique et de transformation du cadre de vie pour un meilleur ancrage des populations, des salariés et des entreprises.

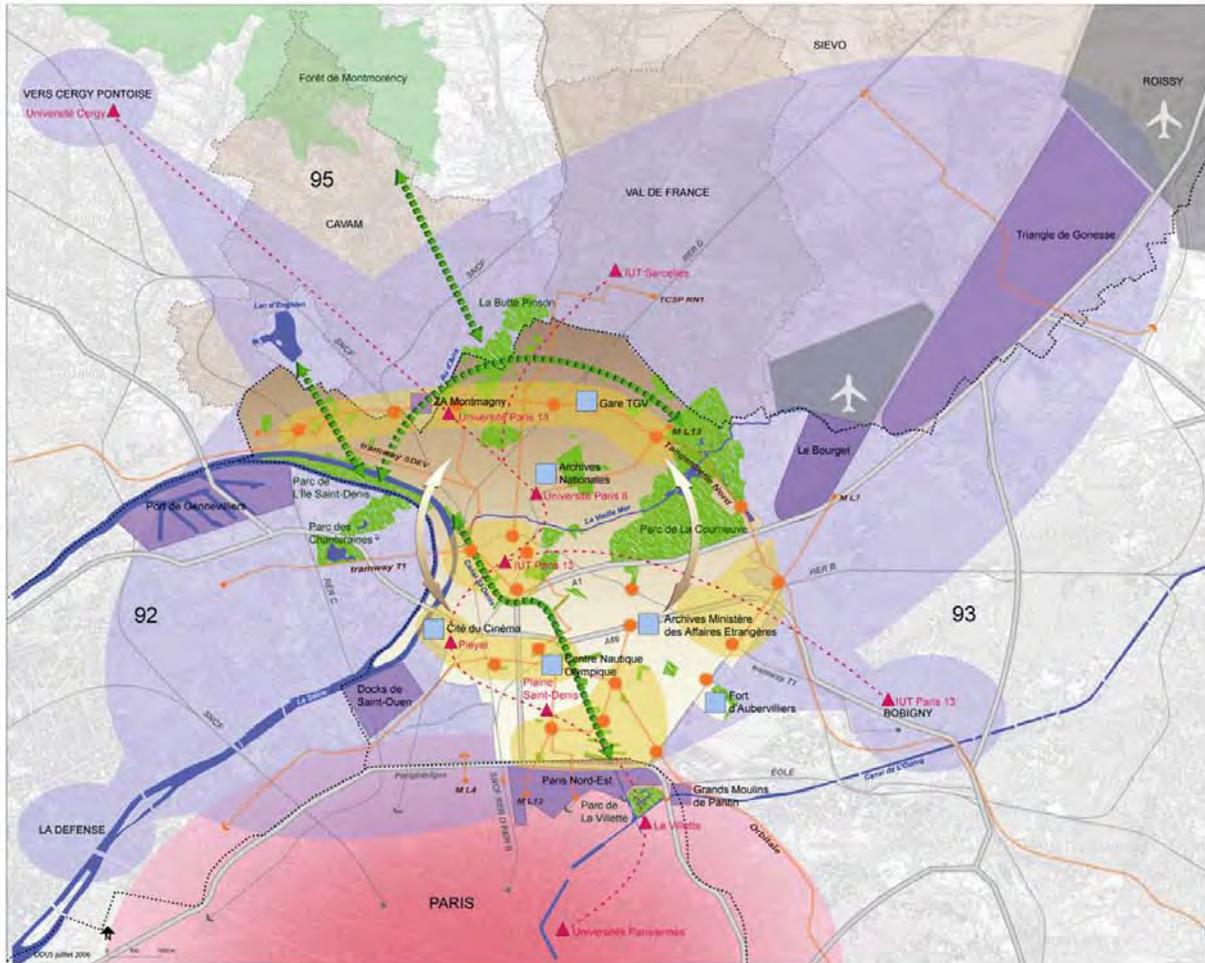
Le diagnostic du territoire réalisé dans le cadre du SCOT a montré une situation de précarité plus grande qu'ailleurs, et par conséquent un besoin de réponses spécifiques. C'est tout le sens et l'ampleur du travail à effectuer sur ce secteur de l'Ile-de-France Nord.

Nous engageons une réflexion sur une culture novatrice de l'urbain où l'on considère **le caractère populaire et métissé comme un atout** et une force d'initiative qui permet de penser à une nouvelle référence urbaine et sociale.

➤ **Une nouvelle référence urbaine et sociale**

- **Un territoire pour tous**, sur la base des principes suivants :
 - Accueil de toutes les populations par l'offre d'un parcours résidentiel diversifié comportant 50% de logement social
 - Accueil d'activités économiques variées, à la fois tertiaires mais également secondaires, afin d'offrir des emplois variés et accessibles au plus grand nombre

Schéma de Cohérence Territoriale de Plaine Commune



LES ENJEUX DU SCOT



- Renforcement des secteurs d'activités secondaires et de services, de parcs d'activités « PME » au nord du territoire, poursuite de l'implantation de bureaux à la Plaine
 - Développement des transports en commun pour que chacun puisse parcourir le territoire et avoir un lien plus facile avec l'ensemble de l'Île-de-France
 - Renforcement et développement des actions favorisant le développement endogène, en s'appuyant sur des initiatives locales, de l'économie sociale et solidaire à la valorisation du patrimoine immatériel et au tourisme
- Un territoire important pour l'Île-de-France
- Une dynamique en marche qui peut contribuer à l'équilibre et au développement de la région capitale
 - Un pôle de développement au sein d'une polycentralité qui peut contribuer à freiner l'étalement urbain
 - Un développement solidaire et durable par :
 - Une plus grande qualité de vie (environnementale, transports en commun, espaces de respiration)
 - Une plus grande stabilité des populations et des emplois
 - Une maîtrise des opportunités au service du territoire
 - Un processus d'inclusion sociale à construire.
- Des lieux de développement économique affirmés
- Des bureaux concentrés principalement sur l'axe Pleyel – Stade de France, le pôle du Sud de la Plaine autour des EMGP et de la ZAC Canal / Porte d'Aubervilliers, en complémentarité avec le projet Paris Nord Est, et un développement ponctuel autour de la gare TGV Nord ou une requalification des fiches industrielles de La Courneuve
 - Des nouveaux lieux d'activités restructurés autour de la tangentielle Nord (contribuant, d'un point de vue économique, au rééquilibrage du territoire vers le nord), à la confluence Sud et à la Plaine Ouest le long des voies ferrées
 - Des lieux de développement technologique et scientifique, sur un axe reliant les universités de Villetaneuse (Paris 8) à la Plaine, afin de renforcer et de constituer au Nord de Paris un pôle de recherche et d'enseignement fort
 - Des lieux de logistique le long des voies ferrées à la Plaine et dans le secteur Mermoz à La Courneuve
 - Des implantations commerciales suivant le Schéma de cohérence commerciale
 - L'organisation de la fonction « loisirs » autour de la Seine et du Canal, avec le Stade de France et la piscine olympique, les projets Besson à Saint-Denis et TV Cité à la Porte d'Aubervilliers.

➤ Une croissance bâtie sur une grande qualité de vie

Plaine Commune, forte d'espaces en mutation, privilégie un développement qualitatif durable et soutenable pour constituer « de la Ville » où la vie urbaine est intense, où les transports sont présents ou vont l'être. Il s'agit de développer des quartiers denses et vivants acceptant une pluralité de

fonctions tout en veillant aux nuisances, et ainsi contribuer au développement de la région tout en permettant de stopper l'étalement urbain.

Les **grands objectifs** du développement peuvent se résumer ainsi :

- Un territoire, des villes actives et résidentielles

Plaine Commune, après 30 ans de perte de population, fait le choix de favoriser un rebond démographique, qui, de la même façon qu'au niveau régional, a déjà commencé depuis 1999 (+ 23.000 habitants).

Une croissance maîtrisée des habitants et des emplois est prévue pour les 15 ans à venir (en deux étapes, 2010 puis 2020) :

- Une augmentation significative de la population : objectif 350 000 / 380 000 habitants
- Des emplois en progression pour atteindre 160 000 / 180 000 emplois avec un maintien des emplois secondaires actuels et un objectif de taux d'emploi de 1.

Ces propositions se traduisent par **une intensité urbaine** plus forte, permise à la fois par le renouvellement urbain envisagé et les disponibilités foncières du territoire, mais demandent d'approfondir **les principes de vie urbaine** et de rechercher des réponses diversifiées au développement.

- Un équilibre entre les grandes fonctions

Il est proposé que le territoire soit spécialement équilibré dans ses fonctions : c'est ce que l'on peut appeler le « **4 quarts** » : logement, économie, équipements de proximité et grands espaces publics (verts et sportifs) doivent en effet trouver une place au sol équivalente sur le territoire.

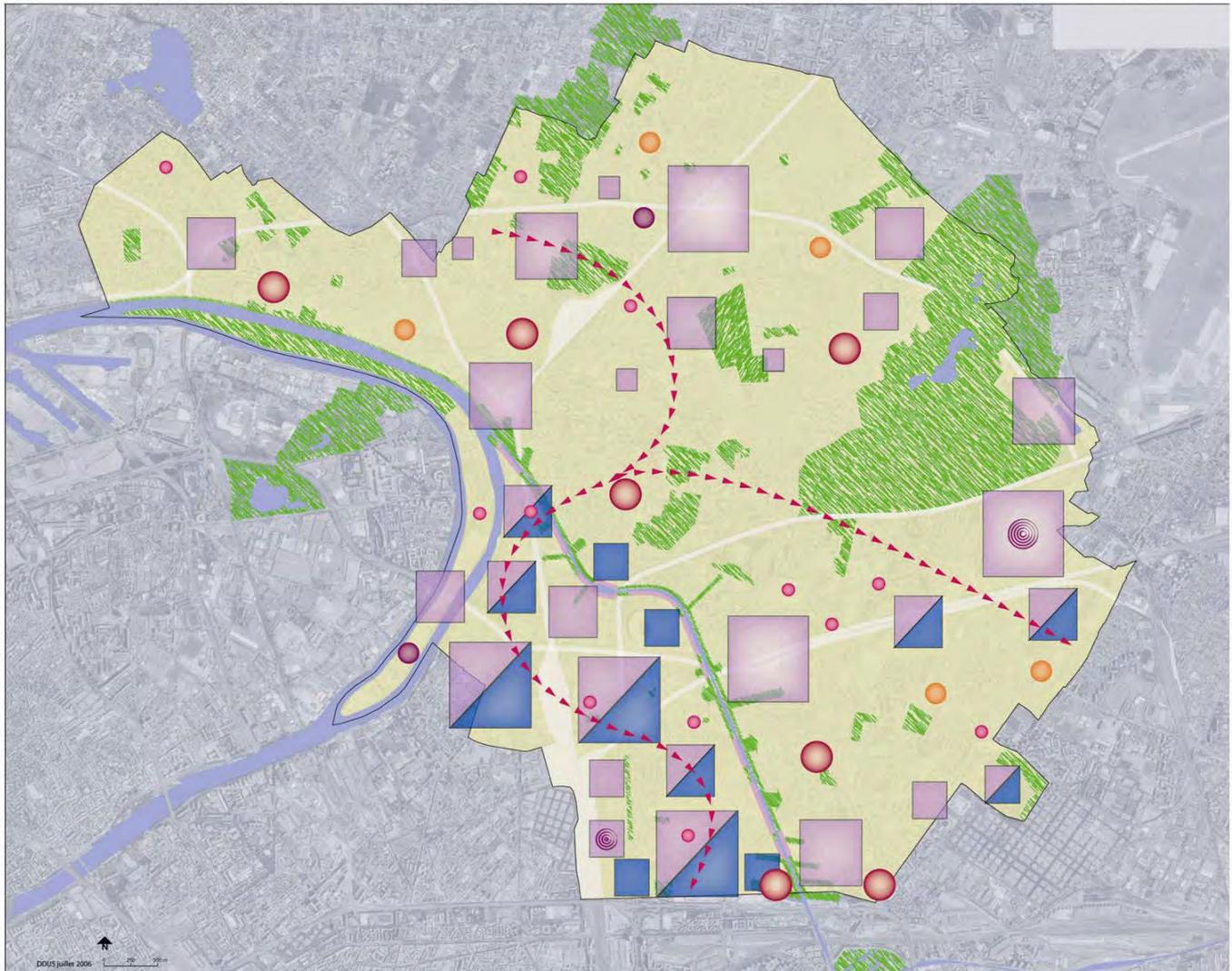
Les grandes fonctions de la vie urbaine doivent trouver leur place en fonction des objectifs suivants :

- Diversifier, répartir, améliorer la qualité urbaine, sociale, environnementale et architecturale de l'habitat
- Programmer des activités économiques au service de l'emploi des habitants et de la diversité des implantations
- Réaliser des équipements qui répondent aux besoins sociaux
- Développer des moyens de transport facteurs de développement et d'aménagement du territoire
- Répondre progressivement aux grands enjeux environnementaux.

Une urbanisation raisonnée est envisagée, en répartissant judicieusement le développement urbain sur le territoire à partir du foncier dégagé autour des centres et des transports (40%), dans les secteurs en devenir (40%) et dans les quartiers de renouvellement urbain (20%).

- Un équilibre nord / sud

De la même façon qu'au niveau régional, un rééquilibrage spatial et fonctionnel est nécessaire entre l'ouest et l'est. au niveau du territoire de Plaine Commune un rééquilibrage spatial et fonctionnel doit être opéré au bénéfice du nord du territoire. Il s'agit d'éviter à tout prix l'émergence d'une ville à deux vitesses : le sud avec la Plaine comme ville nouvelle et le nord avec un patrimoine ancien souvent insalubre et une ceinture de grands quartiers monofonctionnels d'habitat social.



ACTIVITES ECONOMIQUES

Les territoires futurs
d'activités
économiques
à l'horizon 2020.

- SECTEUR TERTIAIRE DOMINANT
- SECTEUR SECONDAIRE DOMINANT

- POLE COMMERCIAL MAJEUR
- POLE COMMERCIAL INTERMEDIAIRE
- POLE COMMERCIAL SPECIFIQUE
- POLE COMMERCIAL DE PROXIMITE
- ZONE DE LOGISTIQUE URBAINE POTENTIELLE
- AXE D'IMPLANTATION D'ETABLISSEMENT DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Marché de Saint-Denis



Source : Plaine Commune

Il est nécessaire d'amener de l'activité au nord et du logement social au sud. Ceci est possible en conservant la population en place grâce aux opportunités foncières importantes mais à condition que le nord du territoire soit valorisé par une desserte en transports en commun « lourds ».

Le SCOT prend le parti de l'intensification urbaine, en priorité dans les secteurs desservis en équipements : le long des lignes de transport, autour des gares et pôles d'échanges et dans les centres urbains.

Cinq grands secteurs principaux se distinguent :

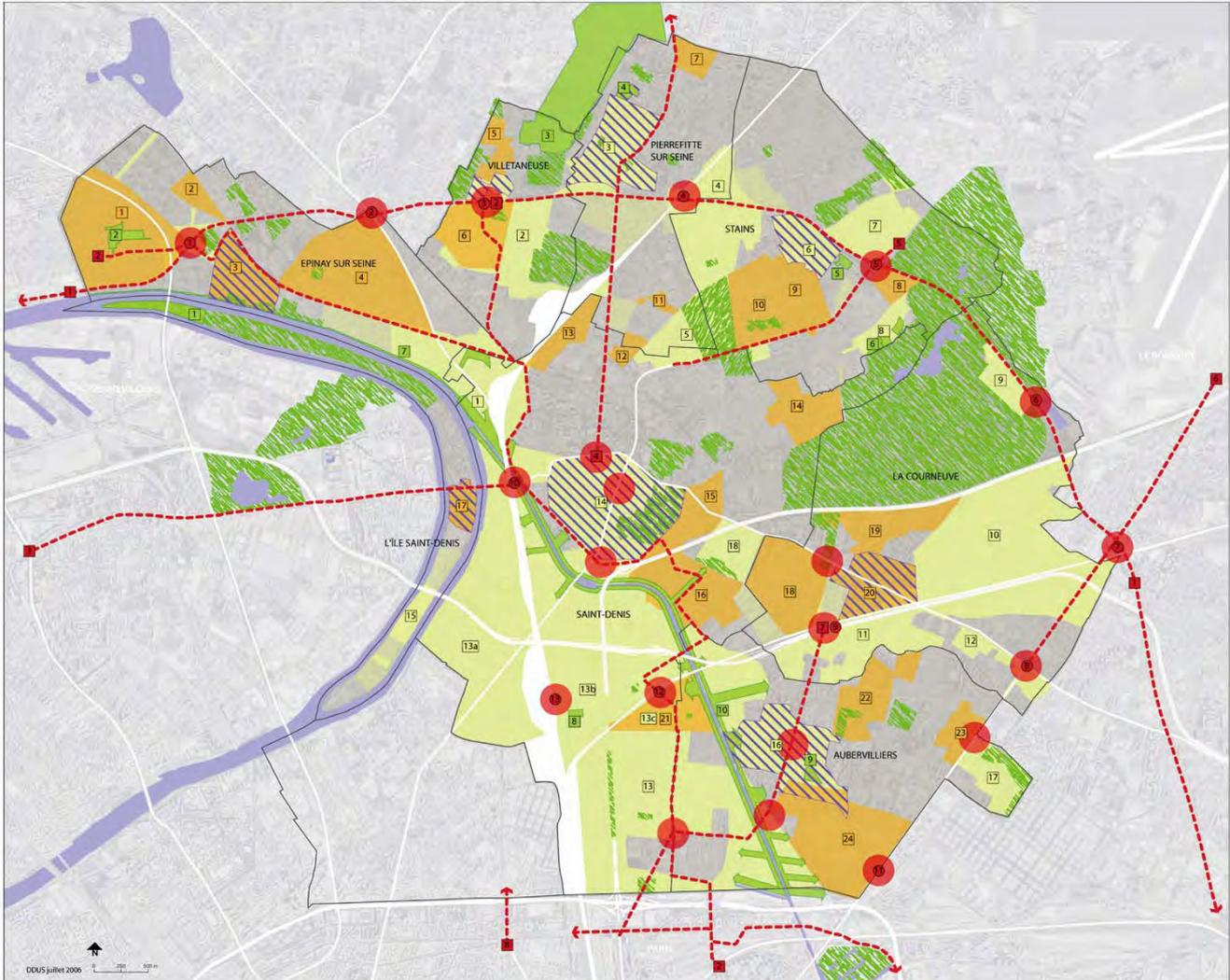
- Trois pôles existants ou en cours de développement :
 - le centre ville de Saint-Denis étendu au centre le L'Île-Saint-Denis
 - le croissant sud de L'Île-Saint-Denis / Pleyel / Stade de France
 - le secteur Plaine / Porte d'Aubervilliers
- Un pôle unique s'accrochant à la tangentielle Nord, d'Epina-sur-Seine – Villetaneuse à Pierrefitte / Stains / La Courneuve, qui permet de répondre aux objectifs de rééquilibrage nord / sud du territoire
- Un pôle Est autour de La Courneuve / Aubervilliers, dans l'aire d'attraction de l'aéroport du Bourget.



Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) s'organise autour de quatre idées principales :

- L'identité de la banlieue populaire

Il s'agit d'organiser un territoire diversifié qui permette l'accueil des habitants et des salariés, s'appuyant sur l'existant mais aussi sur l'histoire et sur l'identité de ce territoire. L'objectif est bien de



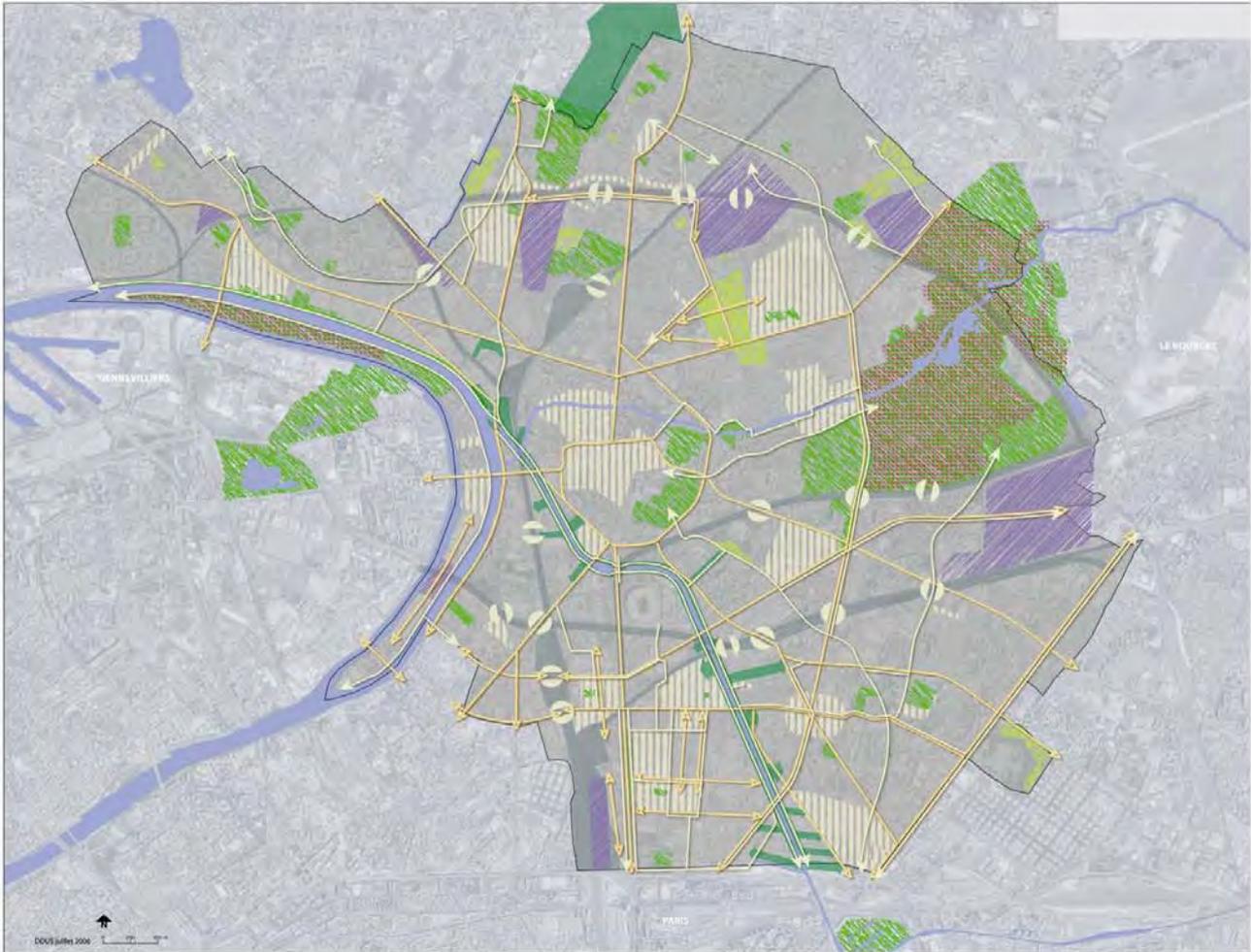
	TERRITOIRES D'URBANISATION DIFFUSE		TERRITOIRES DE RENOVATION URBAINE CTRU		MOBILITE ET RESTRUCTURATION URBAINE		CADRE DE VIE
	REVITALISATION DES CENTRES VILLES		1 -Orgemont		POLES MULTIMODAUX		1 -Extension parc départemental l'Île Saint-Denis
	TERRITOIRES EN DEVENIR		2 -77 av d'Enghien		1 -Tangentielle nord		2 -Parc Orgemont
	TERRITOIRES EN OBSERVATION		3 -Centre ville d'Epinay		2 -SDEV		3 -Parc régional de la Butte Pinson
	1 -Confluence /La Briche		4 -La Source Les Presles		3 -Prolongement du T1		4 -Parc de la République Pierrefitte
	2 -Projet universitaire et urbain Villetaneuse		5 -Quartier Nord Villetaneuse		4 -TCSP RN1		5 -Parc de la Préresse Stains
	3 -Centre ville de Pierrefitte /Gare Militaire		6 -Projet universitaire et urbain		5 -Prolongement ligne 13		6 -Extension Parc départemental la Courneuve
	4 -Pôle gare Pierrefitte Stains		7 -Les Poètes		6 -Prolongement ligne 7		7 -Berges de Seine
	5 -Les Tartres		8 -Moulin neuf		7 -Prolongement ligne 12		8 -Square Landy France Saint-Denis
	6 -Centre ville Stains		9 -Cité jardin		8 -Prolongement ligne 4		9 -Square Stalingrad Aubervilliers
	7 -La Cersaie		10 -Clos Saint-Lazare				10 -Parc Canal
	8 -Ducos Hoescht		11 -Langevin Lavoisier				
	9 -Les Essences des Armées		12 -Double Couronne Guynemer				
	10 -Mermoz		13 -Pierre Sémard				
	11 -Gare La Courneuve RER B/Babcock		14 -Floréal Saussaie Courtille				
	12 -Les Quatre Routes/Les Pointes		15 -Joliot Curie Saint-Rémy				
	13 -La Plaine		16 -Franc Moisin Bel Air				
	13a-La Plaine Pleyel		17 -Centre ville L'Île Saint-Denis				
	13b-La Plaine Landy		18 -Les Clos La Tour Balzac				
	13c-Cristino Garcia Landy		19 -Vieux Barbusse Grand Ensemble Nord				
	14 -Centre ville Saint-Denis/Porte de Paris		20 -Centre Ville La Courneuve				
	15 -Île Saint-Denis Zone des entrepôts		21 -Cristino Garcia Landy				
	16 -Centre ville d'Aubervilliers		22 -Quartiers Nord Aubervilliers				
	17 -Fort d'Aubervilliers		23 -Emile Dubois Lopez et Jules Martin				
	18 -Fort de l'Est		24 -Villette Quatre Chemins				



IDENTITE

Organiser le territoire sur son identité de banlieue populaire.

- | | | | |
|---|---|---|---|
|  | SECTEURS A INSCRIRE DANS L'AMBIANCE DES SITES (PARCS, FLEUVE, CANAL) |  | ZONE MARAICHERE ET JARDINS FAMILIAUX A PRESERVER OU RESTITUER |
|  | BATIMENT REPERE DU TERRITOIRE PLAINE COMMUNE EXISTANT |  | PERSISTANCE DU TRACE DES FORTIFICATIONS |
|  | BATIMENT REPERE DU TERRITOIRE PLAINE COMMUNE EN PROJET |  | PARCOURS DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE A REVELER |
|  | PATRIMOINE CLASSE |  | TRAME VERTE |
|  | PATRIMOINE INSCRIT | | |
|  | ENSEMBLE URBAIN A FORTE IDENTITE PATRIMONIALE | | |



ECO-RENOUVELLEMENT URBAIN

CONCEPTION ET GESTION
ENVIRONNEMENTALE DU
TERRITOIRE

ZONES D'ACTIVITES A GESTION
ENVIRONNEMENTALE

VOIES PARTAGEES / DIMINUTION
DES NUISANCES ROUTIERES

CIRCULATIONS DOUCES

FACILITATION DES CIRCULATIONS
DOUCES

ZONES DE CIRCULATION APAISEE

MISE EN VALEUR DU RESEAU
HYDROGRAPHIQUE (Ru d'Arra,
Vieille Mer, Seine, Canal Saint-Denis)

ESPACES VERTS A PROTEGER

ESPACES VERTS FUTURS

ZONES MARAICHERES A
PRESERVER OU A RESTITUER

ZONE NATURA 2000

respecter les diversités et l'hétérogénéité des typologies urbaines qui en font la richesse et la modernité, tout en valorisant la singularité des quartiers d'habitat ou d'activités.

- L'éco-renouvellement urbain

Dans le cadre du développement futur de Plaine Commune, le principe de renouvellement de la ville sur elle-même est essentiel. Il est cependant nécessaire d'y intégrer à tous les niveaux :

- Une conception et une gestion écologique respectant les équilibres nécessaires à un écosystème urbain durable et supportable. Il s'agit, pour cela, de prendre en compte les dommages du passé et leur réparation, et de permettre la préservation de la qualité actuelle et future du territoire
- Une éco-responsabilité de tous les acteurs et habitants.

- L'intensité de la vie urbaine

Il s'agit de développer ce qui constituera des quartiers denses et vivants, ce qui « fait de la ville », en apportant de l'intensité à la vie urbaine, à ses différents lieux (compacité des constructions, densité de la population, pluralité des fonctions, dessertes des transports).

Les notions de proximité (commerces, services et espaces récréatifs), de mixité des fonctions et de mixité sociale, de mobilité (à pied, en vélo, en transports en commun ou en voiture), de partage avec des espaces ouverts, sont donc au cœur de cette orientation qui se décline sur plusieurs axes de travail.

- L'espace public comme vecteur de développement urbain et social

L'espace public représente, pour le citoyen, le lieu de la vie en ville, des actions quotidiennes, du côtoiement. On y apprend l'urbanité, les règles de vie commune. On y ressent l'appartenance. On y retrouve les traces de sa propre histoire. Améliorer l'espace public et le paysage, c'est rendre plus confortable la vie urbaine et mettre en lumière la réalité et les qualités d'un site.

3. PLAINE COMMUNE DANS LA CONTINUITÉ DU SDRIF DE 1994

Dans le document de l'EPA Plaine de France, on peut lire :

« Avec plus de 300 000 habitants et 130 000 emplois, Plaine Commune apparaît ainsi dans le paysage francilien comme une entité urbaine entraînant pour l'ensemble du nord et du nord est de l'agglomération parisienne. Le « document de travail pour le Schéma Directeur de la Région Ile de France », établi par Plaine Commune en janvier 2006, révèle à cet égard l'ambition de positionner son territoire comme **une nouvelle centralité francilienne** à la fois démographique, économique, culturelle et urbaine, fondée sur une « gouvernance locale, intercommunale et coopérative », se développant à partir de ses propres valeurs et revendiquant une identité qui lui est propre.

Cette ambition prend appui sur une situation géographique favorable : sa population, ses infrastructures, son patrimoine historique, ses deux universités et ses laboratoires de recherche, le stade de France, sa dynamique économique tertiaire... mais également sur des disponibilités foncières importantes.

Elle se veut ouverte - dans la mesure où elle vise à renforcer ses coopérations avec ses voisins et s'inscrire résolument dans le projet Plaine de France – et solidaire, en reconnaissant l'atout que constitue le puissant brassage de populations et des projets.

Sa position géographique, son histoire militaire, sociale et industrielle expliquent en grande partie la place occupée par ce territoire dans la formation de l'agglomération parisienne. Les fonctions qui lui ont été dévolues ont laissé leur empreinte sur son paysage actuel et une part non négligeable de son identité. Après une longue période marquée par une posture de résistance, il se présente, avec ses nombreux équipements stratégiques, comme la principale ouverture de la Région Ile de France sur le monde puisque s'y trouvent concentrés d'importants enjeux de développement et d'équilibre régional. C'est à ce titre que la Plaine de France est appelée à construire une nouvelle identité conjuguant ses valeurs et son identité à celles de la modernité.

➤ Plaine Commune dans le SDRIF de 1994

Plaine Commune n'est pas répertoriée en tant que telle dans le SDRIF de 1994, mais le pôle de la Plaine Saint-Denis y occupe une place stratégique. Dès 1985, les élus locaux de Saint-Denis et d'Aubervilliers se sont regroupés avec le Département de la Seine Saint-Denis et la ville de Saint-Ouen dans le syndicat mixte « Plaine Renaissance », préfiguration d'une dynamique de développement intercommunal.

Le SDRIF de 1994 identifiait treize **pôles privilégiés du développement régional** dont, sur le territoire de Plaine Commune, le site de la Plaine Saint-Denis, à cheval sur les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers. Il constituait l'un des quatre **sites de redéveloppement** du SDRIF. Le Contrat de Plan Etat-Région 1994 /1998 qui conditionnait les priorités de financement sur ces sites stratégiques, en soutenait particulièrement cinq : Marne la Vallée et Sénart (villes nouvelles), Seine-Amont, Seine-Aval et la Plaine Saint-Denis (sites de redéveloppement). Ces cinq sites ont logiquement été inscrits en tant que « territoires prioritaires » du CPER 2000 / 2006.

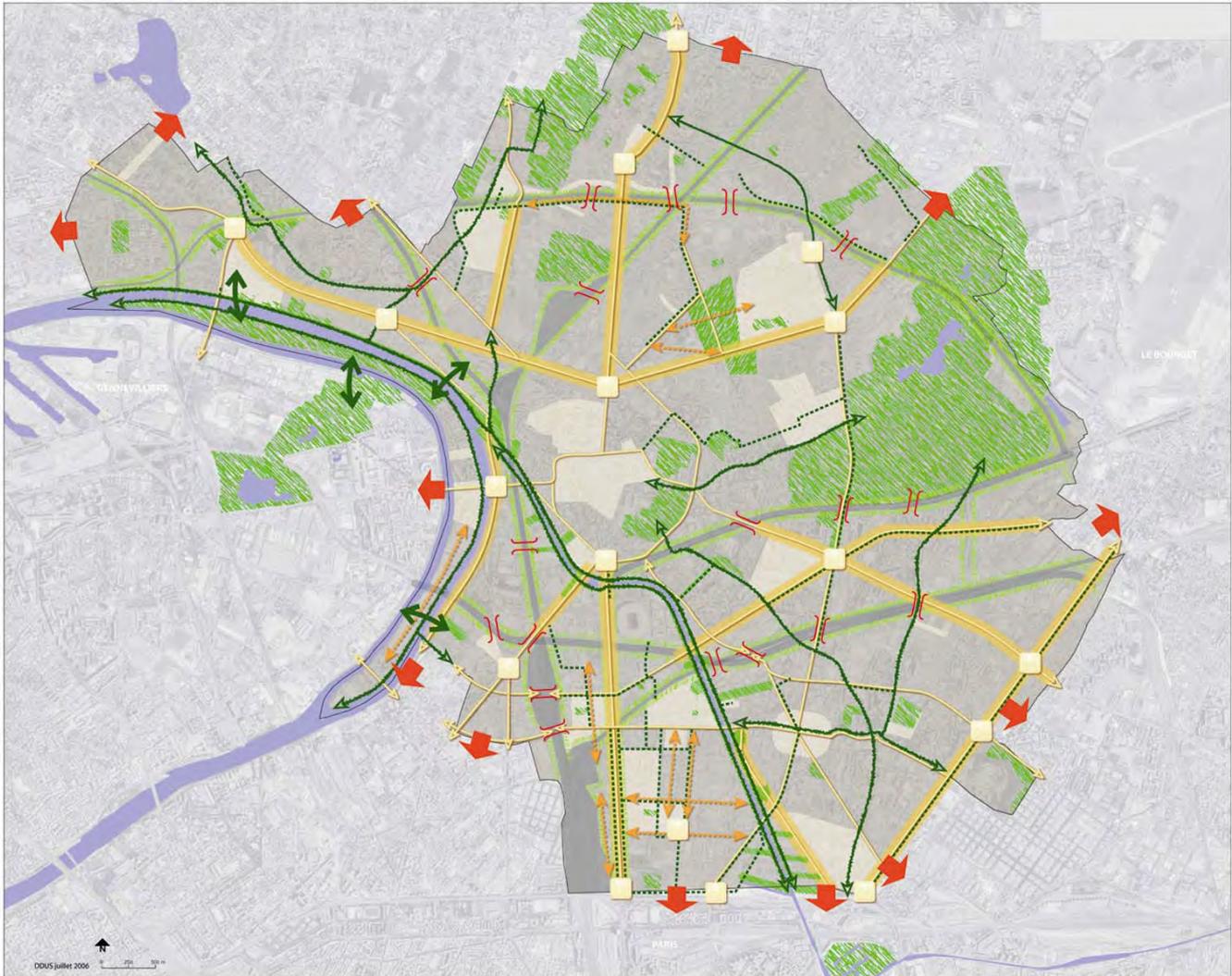
La définition, dans le SDRIF de 1994, de sites stratégiques, s'inscrivait dans une certaine logique de développement « polycentrique » au sein de la Région Ile-de-France.

La Plaine Saint-Denis a été retenue comme pôle de redéveloppement au SDRIF 1994 et site stratégique au CPER 1994-1998. En 1994, ce site, frappé au cours des deux décennies précédentes par la désindustrialisation et caractérisé par une situation économique et sociale dégradée, entamait alors une mutation profonde, à travers le développement de sa tertiarisation. Afin de soutenir la mutation du tissu économique et social de ce territoire, le SDRIF préconisait un soutien de ce site, porteur de « redéveloppement économique et urbain ».

Extrait du SDRIF : « L'aménagement de la Plaine doit permettre la réalisation d'un espace de grande qualité, accueillant des activités industrielles et tertiaires, des logements diversifiés et des équipements. L'implantation du Grand Stade donnera une impulsion majeure au projet urbain de reconversion de la Plaine Saint-Denis. Ce projet urbain ambitieux sera élaboré à partir d'un maillage plus dense de transports en commun (Orbital, prolongement de la ligne 12, site propre Paris /Villetaneuse), la recomposition de la trame viaire favorisant les liaisons est-ouest, la création d'un pôle universitaire des sciences de l'ingénieur et des technologies industrielles, d'un pôle administratif d'envergure, la valorisation du canal Saint-Denis et des berges de la Seine ainsi que la réalisation d'un réseau d'espaces verts. »

La Plaine Saint-Denis est également inscrite comme « pôle de développement » dans le CPER 1994 / 1998. Les aides qui en découlent portent sur les acquisitions foncières, les boulevards urbains, les aménagements et les équipements (transports en commun, enseignement supérieur, infrastructures routières...).

Enfin, dans le CPER 2000 / 2006, le site de la Plaine Saint-Denis fait partie des cinq « territoires prioritaires touchés par la désindustrialisation ». Des orientations majeures dans le domaine des transports en commun et dans le domaine universitaire et de recherche ont notamment été prises.



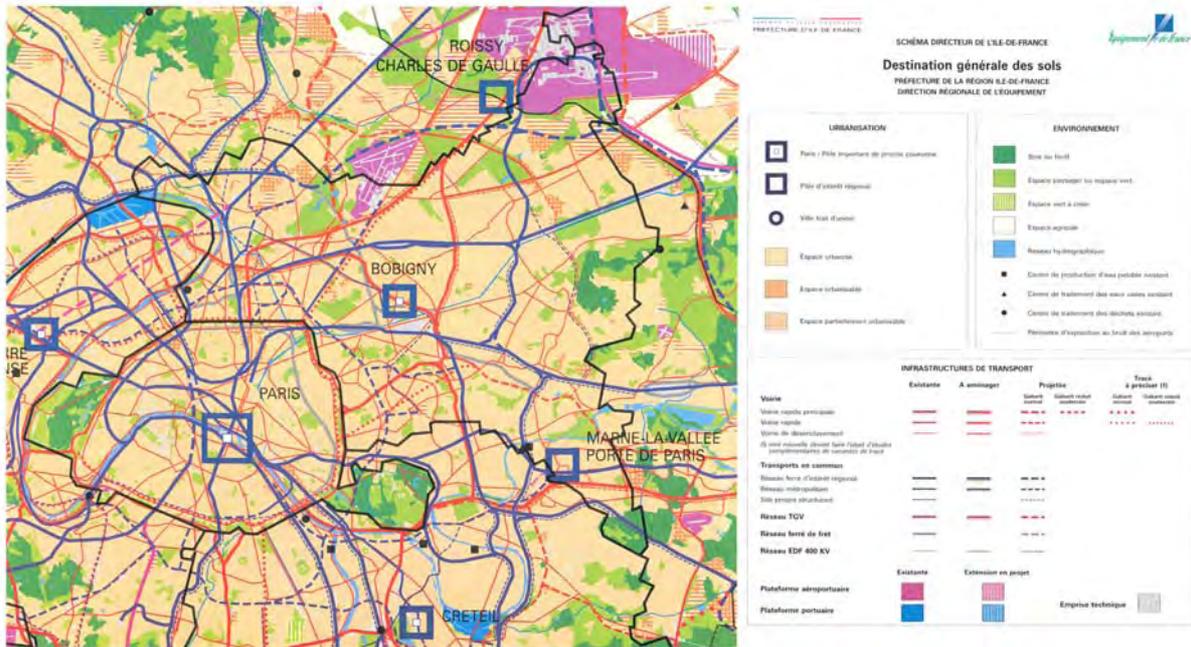
ESPACES PUBLICS

Faire de l'espace public un vecteur de la qualité urbaine et du lien social.

-  ARTICULATION URBAINE
-  AVENUE OU BOULEVARD STRUCTURANT DONT LA REQUALIFICATION ENTRAINE UNE RECOMPOSITION URBAINE

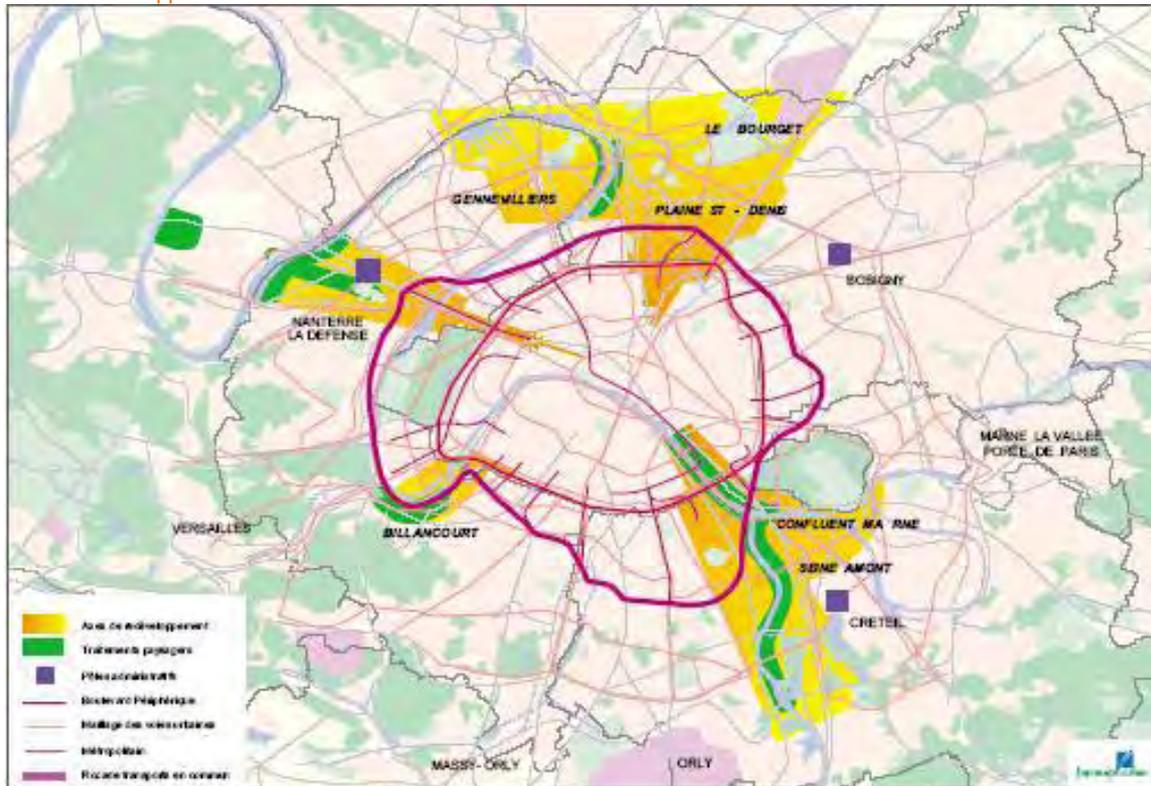
-  AVENUE OU BOULEVARD STRUCTURANT A USAGES PARTAGES
-  LIEN STRUCTURANT A CREEER
-  VALORISATION DES ANCIENS CHEMINS COMME ITINERAIRES DE LIAISON ENTRE PARCS
-  CIRCULATIONS CYCLABLES A COURT TERME
-  SECTEURS A LA CIRCULATION APAISEE

-  ACCOMPAGNEMENT DES GRANDES INFRASTRUCTURES
-  ZONE DE COUPURE - FRANCHISSEMENT A CREEER OU A AMELIORER
-  SECTEUR DE LIAISON MAJEURE AVEC LE TERRITOIRE PERIPHERIQUE
-  MISE EN VALEUR DE L'ESPACE PUBLIC DE PROXIMITE
-  TRAME VERTE



Source : SDRIF 1994

Sites de développement retenus dans le SDRIF 1994



Source : SDRIF 1994

➤ Etat des lieux 1009 - 2004

Un bilan rapide des grandes orientations stratégiques définies dans le SDRIF de 1994 et confirmées par les CPER 1994 / 1998 puis 2000 / 2006 peut être ici présenté.

- Un développement économique et urbain soutenu dans le secteur de la Plaine Saint-Denis

Frappé par la désindustrialisation et englué dans une morosité économique profonde, le site de la Plaine Saint-Denis a entamé un retournement majeur ces dernières années, sous l'impulsion essentielle et forte des collectivités locales. La reprise économique a trouvé un contexte favorable permettant à la Plaine Saint-Denis de redevenir un grand pôle d'emploi, passant de 28 500 salariés en 1990 à 45 000 en 1999. Ce renversement de tendance a été long et, malgré les travaux envisagés dès 1994, ce n'est qu'à la fin des années 90 que celui-ci s'est engagé (par exemple la couverture de l'A1 n'a été débloquée qu'en 1997 à l'occasion de la Coupe du monde de football).

Le regain de dynamisme s'est toutefois poursuivi sur la période récente : de 1999 à 2001, 490 000 m² de bureaux en blanc ont été autorisés à la construction et 82 000 m² de locaux industriels ont été créés. La Plaine Saint-Denis doit en grande partie ce redémarrage économique à la tertiarisation de ses activités et doit trouver de nouvelles ressources pour poursuivre la diversification souhaitée sur l'ensemble du territoire.

- Retournement démographique et relance de l'offre de logements

Plaine Commune a également connu l'amorce d'un nouveau dynamisme démographique depuis 1999 grâce à un retournement de son solde migratoire, redevenu positif. Le dynamisme économique et les nombreux projets - en matière de transport en commun, d'infrastructures, d'aménagements urbains, d'immobilier... - ont favorisé cette évolution en renforçant l'attractivité du territoire et sa nouvelle notoriété.

L'offre de logements tend également à s'améliorer sur la communauté d'agglomération. Le parc se diversifie, notamment dans le cadre du PLH qui prévoit la construction de 14 000 logements pour les huit ans à venir). Des investissements privés sont sensibles depuis les années 2000 et une politique active de réhabilitation de logements insalubres a été enclenchée.

Programme de logements Apollonia (1^{ère} tranche), quartier des Trois Rivières, Stains



Source : Plaine Commune

- Les facteurs clés de cette évolution

Divers éléments ont favorisé l'émergence de ces tendances sur le territoire.

La requalification économique et urbaine de la Plaine Saint-Denis est ainsi à mettre en parallèle avec les nombreux investissements et projets de ces dix dernières années qui ont accéléré le redéveloppement du site, préconisé par le SDRIF :

- construction du Stade de France et de ses infrastructures de desserte (en particulier RER B et D)
- aménagements routiers (couverture de l'A1, boulevards urbains...)
- desserte TC améliorée (prolongement de la ligne 13, nouvelles gares RER...)
- développement d'un pôle universitaire et de recherche (CNAM, IUT Plaine...)
- diversification de l'offre de logements et développement de l'immobilier d'entreprise.

Les orientations stratégiques du SDRIF et les investissements inscrits dans les CPER successifs ont donc eu, par leur rôle moteur, des effets importants sur le territoire, notamment en matière de redéveloppement économique.

Un partenariat efficace entre les différents acteurs locaux a également favorisé cette évolution. Le territoire a su se structurer autour du redéveloppement de la Plaine Saint-Denis, avec des organismes comme la SEM Plaine Commune Développement ou l'Etablissement Public d'Aménagement « Plaine de France », facilitant ainsi la convergence des intérêts et l'aboutissement des projets moteurs. Mais c'est sans doute la création de la Communauté de Communes puis d'Agglomération, qui, par la gouvernance plus large qu'elle a instaurée, a été l'élément déterminant du « décollage » du territoire de Plaine Commune.

Couverture de l'Autoroute A1



Source : Willy Vainqueur

- Un développement inachevé

L'analyse de l'évolution récente de la Région Ile de France montre une aggravation de la ségrégation sociale et spatiale au détriment de la banlieue nord et de Paris nord / est.

Le redéveloppement économique récent de la Plaine Saint-Denis ne doit pas faire oublier les problèmes qui affectent le territoire de Plaine Commune. Un décalage fort tend à s'instaurer entre l'offre d'emploi (tertiaire, qualifié) et le bassin d'emploi (peu qualifié) dont dispose Plaine Commune. Le taux de chômage demeure élevé (près de 20% sur certaines communes) et le nombre de Rmistes augmente. Enfin, le revenu moyen des habitants reste un des plus bas de l'Île-de-France. En d'autres termes, les implantations d'entreprises et le retour au niveau d'emplois des années 70 ne s'est pas traduit par l'amélioration de la situation des habitants sur le territoire...

En outre, Plaine Commune est l'avant-dernière communauté d'agglomération de France au regard du revenu fiscal par habitant. Les réformes successives de la taxe professionnelle amputent la progression escomptée et la capacité d'investissement annuelle de l'agglomération, prise en compte dans son PPI 2006 / 2012, n'est que de 40 millions d'euros net TTC.

En fait, malgré une planification urbaine intéressante, le SDRIF de 1994 n'a pas atteint ses objectifs : l'étalement urbain s'est poursuivi, le déséquilibre est / ouest s'est accru, le contexte législatif et réglementaire a beaucoup évolué, les fonctions économiques directionnelles se sont renforcées sur Paris Ouest, la Défense, Issy-les-Moulineaux et Boulogne Billancourt. Un important besoin de logement et particulièrement de logement social ne cesse de s'amplifier. Enfin, la gouvernance territoriale a peu progressé - sauf sur le territoire de Plaine Commune - en raison d'un faible développement de l'intercommunalité, trop souvent vécue comme une organisation d'opportunité ou de défense.

Le rôle et les moyens de l'Etat n'ont cessé de régresser et il existe une grande différence, pour le territoire de Plaine Commune et, plus généralement, de l'EPA Plaine de France, entre le Contrat de Plan Etat / Région initial et les réalisations 6 ans après. **Les retards de réalisation en matière d'infrastructures de transports en commun pénalisent considérablement ce territoire** et dégagent aujourd'hui un bilan inverse à l'orientation initiale de rééquilibrage en faveur des territoires de redéveloppement.

Pour Plaine Commune, c'est l'implantation du Stade de France et les aménagements induits (couverture A1, 2 gares RER,...) qui ont entraîné une nouvelle crédibilité immobilière. Mais c'est le tertiaire qui a permis un décollage économique au détriment de l'activité et de l'industrie de haute technologie, dans un contexte de raréfaction des bureaux à l'ouest.

La requalification urbaine a été engagée en considérant l'espace public comme un vecteur de socialisation et comme paramètre qualitatif. Une action importante de requalification, de désenclavement et de diversification des quartiers d'habitat social a été entreprise avec les Grands Projets de Villes, amplifiée avec l'ANRU.

Le centre ville d'Epinay-sur-Seine – Source : Plaine Commune



4. LA REVENDEICATION D'UN APPUI MAJEUR AU DEVELOPPEMENT URBAIN ET SOCIAL DE PLAINE COMMUNE

Le « pôle de redéveloppement », inscrit au SDRIF du 1994, doit beaucoup au formidable déclencheur qu' été la construction du Stade de France et des grands équipements qui lui furent liés (Gare RER B et D, couverture de l'avenue Wilson). Il a par ailleurs fait l'objet d'un mouvement puissant de réinvestissement privé à partir de 1999, qui semble perdurer.

Pour autant, inscrite dans la continuité des efforts déployés par les politiques municipales antérieures, l'ambition d'une requalification globale du territoire développée dans le Projet de Territoire Communautaire ne connaît qu'un début de traduction effective pour un développement durable et solidaire.

De surcroît, Plaine Commune doit mener de front le rattrapage d'un passé martyrisé par les crises et le mépris à l'égard de la banlieue (lutte contre l'insalubrité persistante d'une partie de l'habitat privé, réparation des blessures urbaines, réhabilitation du logement social, requalification des friches industrielles...) et l'anticipation d'un avenir façonné par le développement économique, l'inclusion sociale et la qualité spatiale souhaités.

Cette requalification globale, à l'échelle de temps urbain des 20 à 30 ans à venir, suppose en effet le fléchage de moyens de financement public considérables.

Que l'on en juge :

- La Plaine Saint-Denis

Cœur du développement de la banlieue nord, axée sur Roissy, Le Bourget et Paris nord / est, **la Plaine Saint-Denis n'en est qu'au début de son redéveloppement général.**

Le projet urbain de développement de la Plaine s'appuie sur le projet de 1993 (Hippodamos). Il bénéficie d'une dynamique de réalisation au travers de nombreuses ZAC (Nozal / Chaudron, Landy France, Montjoie, Canal / Porte d'Aubervilliers, Cristino Garcia ...) et du réinvestissement privé, tant en matière de tertiaire que d'habitat en accession à la propriété.

Il prend en compte les articulations autour des quartiers de la Plaine, le rapport entre l'histoire des lieux et la modernité, la place centrale du développement tertiaire tout en assurant une combinatoire des fonctions. La Plaine est l'enjeu du lien à créer entre une population installée de longue date, modeste et plurielle, qui doit pourvoir continuer à vivre dans ces quartiers, et les nouveaux venus, employés et cadres.

Le développement à venir du projet sud Plaine / ouest Wilson, travaillé en coordination avec la ville de Paris et son projet Paris nord / est, font de cet espace l'un des principaux sites de projet à moyen et long terme de la Région Ile-de-France.

Afin d'assurer cette requalification générale de la Plaine Saint-Denis, on peut estimer à 5 milliards € le niveau de l'investissement public nécessaire dans les 20 ans à venir.

Plus globalement, en s'appuyant sur les données récentes de l'ORF (mai 2006), Plaine Commune dispose de la moitié des 61 ZAC en cours de commercialisation du département de la Seine Saint-Denis.

- Les transports en commun « lourds »

Ils sont loin d'assurer le maillage général qui satisferait aux déplacements des 50 % de la population de Plaine Commune ne disposant pas de véhicule.

La faiblesse du réseau de transports en commun et la mauvaise qualité de service constituent un élément de l'inégalité territoriale, en même temps qu'un frein au développement. Alors que les enjeux concernent d'abord les transports de banlieue à banlieue, l'écart est frappant entre les conditions de desserte de Paris et celles dont dispose la première Couronne, et notamment le territoire de Plaine Commune. Cette considération vaut d'ailleurs globalement pour l'ensemble de la Région et on peut s'alarmer du niveau d'investissement encore faible dans les transports en commun (0,14 % du PIB pour Paris contre 0,47 % pour Londres).

Si l'injustice, faisant de la ville d'Aubervilliers la seule ville limitrophe de la capitale non desservie par le métro, sera réparée en 2012 avec le prolongement de la ligne 12 à la place Proudhon Gardinoux puis à la Mairie d'Aubervilliers, les autres projets inscrits au Contrat de Plan Etat / Région 2000 / 2006, n'ont encore connu ni début de réalisation, ni bouclage de leur financement.

En cohérence avec la vision régionale, les projets inscrits au CPER 2000 / 2006 doivent être réalisés prioritairement. Ils correspondent à un besoin de déplacements manifeste qui résulte aussi bien de la densité de population actuelle du territoire et des emplois, que du « rabattement » vers Paris des habitants du nord du territoire et du Val d'Oise. En outre, ces nouvelles infrastructures de transports en commun déclenchent des opérations d'aménagement importantes et s'accompagnent sur leur tracé et autour des interconnexions, d'une densification urbaine en cohérence avec les objectifs régionaux.

Ainsi la Tangentielle Nord d'Epinay au Bourget, qui acte le maillage des tramways et des RER, dessinera à terme un axe de développement est / ouest, au nord de notre territoire, de nature à participer au rééquilibrage spatial et fonctionnel et au lien avec le sud du Val d'Oise. Les tramways sont essentiels pour désenclaver les quartiers, notamment ceux qui accueillent l'habitat social du nord de Plaine Commune, mais aussi l'Université Paris 13 de Villetaneuse ou, dans l'avenir, le centre de la Plaine, tant dans sa liaison avec Paris (pôle d'échanges de Paris – Evangile) qu'avec le centre ville de Saint-Denis.

Ainsi,

- le prolongement du T1 vers Gennevilliers et à terme Nanterre
- la réalisation du tramway sur pneus Saint-Denis / Pierrefitte / Sarcelles / Garges en empruntant la RN1, ce qui correspond également à un objectif de requalification urbaine
- la réalisation du tramway Saint-Denis / Epinay / Villetaneuse (TRAM'Y), de la Porte de Paris à Villetaneuse Université d'une part, et à Epinay / Orgemont d'autre part, via le centre ville d'Epinay.

Il s'agit sans doute du tramway le plus structurant pour le territoire de Plaine commune.

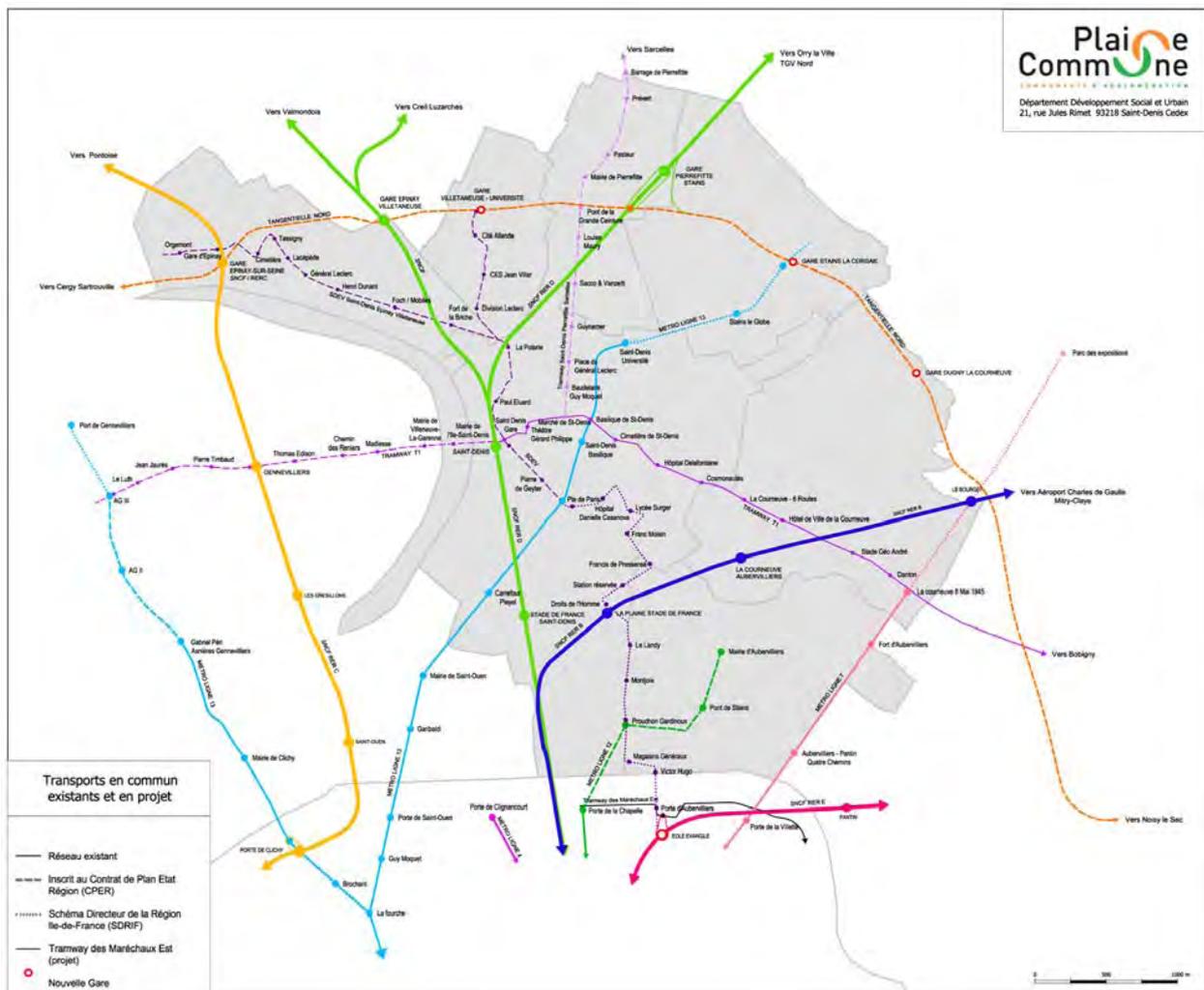
A terme, véritable épine dorsale du territoire communautaire, il assurera le rabattement et la correspondance avec la Tangentielle Nord, les RER C, D et E et les lignes de métro 13 et 12. Son prolongement sud était inscrit dans le projet olympique afin de desservir le secteur du Franc Moisin et le centre Plaine. Le développement de la Plaine Saint-Denis impose sa programmation dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Paris et avec les grands acteurs économiques tel que ICADE – EMGP.



HIPPODAMOS 93 – PROJET URBAIN POUR LA PLAINE SAINT-DENIS-SEPTEMBRE 1998



- En même temps, la **qualité de service indigne sur la ligne 13** nécessite le dédoublement de cette ligne sur Paris et son prolongement à Stains La Cerisaie, avec connexion sur la Tangentielle Nord.
- Les perspectives de développement du site du Bourget nécessitent le prolongement de la ligne 7 au Bourget ; le souci des connexions et du maillage territorial demandera également le prolongement de la ligne 12 jusqu'à la gare RER de La Courneuve et de la ligne 4 à Pleyel via Saint-Ouen.
- La future Rocade Métro trouvera naturellement sa place au centre de Plaine Commune, sans doute sur l'axe est / ouest Mairie d'Aubervilliers, gare RER B Stade de France, gare RER D stade de France, Pleyel et les Docks de Saint-Ouen.
- Ce maillage sera utilement complété par l'ouverture des voies d'eau en transport en commun et l'amélioration de la desserte des quartiers par un réseau de bus dense et adapté au développement du territoire.
- Enfin, l'amélioration de la qualité de service et des fréquences des RER B et D est très importante. Elle fait partie du rééquilibrage en faveur du nord et d'une nouvelle considération pour cette partie de la banlieue.



Source : Plaine Commune

- La programmation annoncée de la liaison rapide Charles De Gaulle Express, va entraîner la modification du RER B, avec une spécialisation de cette ligne sur une fonction omnibus avec arrêt dans toutes les gares. Les trains directs actuels avec Roissy Charles De Gaulle seront supprimés ce qui, pour les entreprises notamment tertiaires, peut constituer un handicap. Aussi nous demandons un arrêt de Charles de Gaulle Express à la gare du Stade de France. Cet arrêt qui se conçoit sans frais d'aménagement, peut ramener une clientèle supplémentaire vers Charles De Gaulle Express. Sinon, cette clientèle viendra grossir le flux des véhicules empruntant l'A1.

En outre la ligne empruntée par Charles De Gaulle Express en provenance de la gare de l'Est devrait être enterrée au niveau de la Porte de la Chapelle afin de rendre possible un futur réaménagement de cette porte en partenariat avec la Ville de Paris.

- Par ailleurs, la création d'une nouvelle gare TGV au nord de l'agglomération parisienne constitue un enjeu majeur pour améliorer l'offre de déplacements, renforcer son intégration dans l'espace régional et son positionnement sur les réseaux d'échanges nationaux et européens.

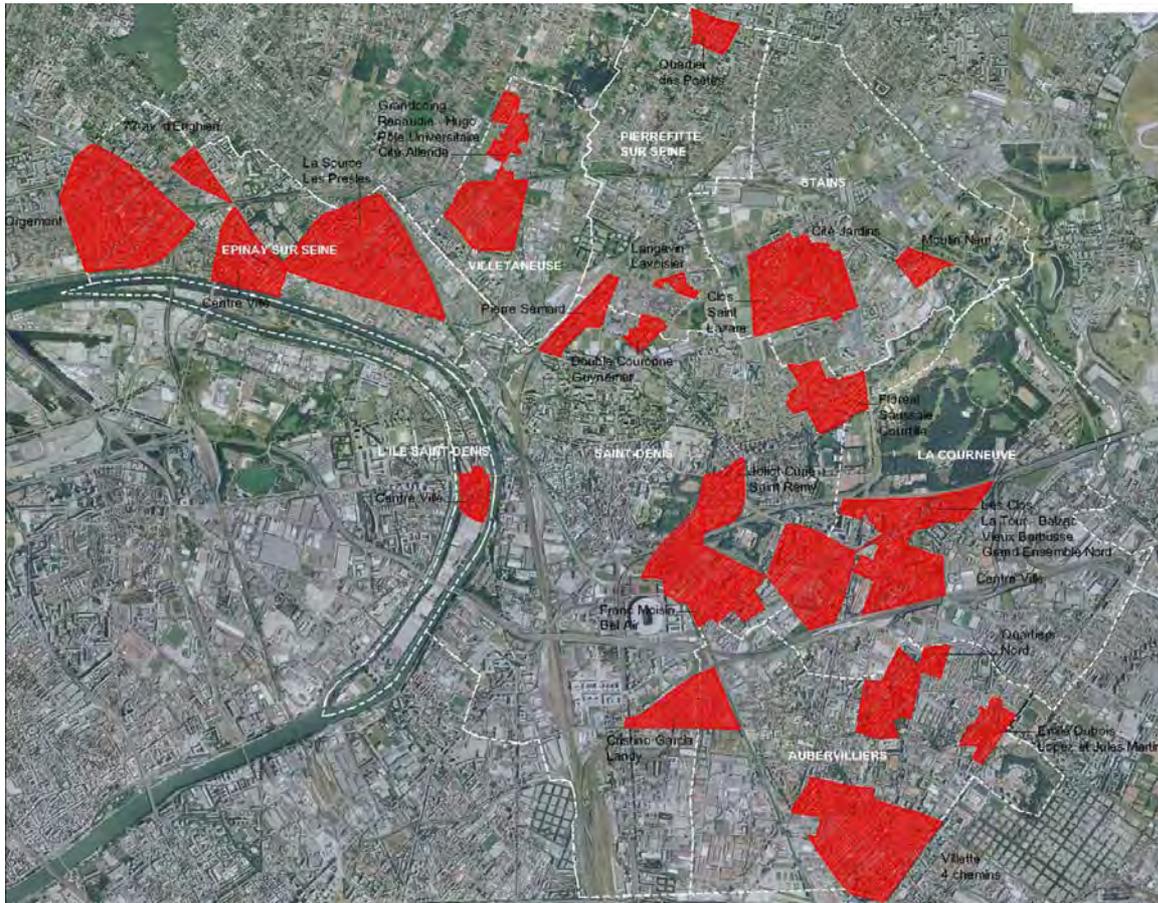
L'ensemble de cette nécessaire requalification qualitative, fonctionnelle et territoriale des déplacements de toute nature au sein de l'agglomération sera exprimée par le Plan Local de Déplacements en cours d'élaboration.

- L'enjeu de la rénovation urbaine et du logement social

Plaine Commune dispose de 50 % de logements collectifs sociaux. Si, depuis les années 75, de nombreux projets urbains et architecturaux de qualité ont été réalisés dans ce domaine particulier, le territoire n'a pas échappé à la période des « grands ensembles ». La rénovation de 24 quartiers inscrits dans le Contrat Territorial de Rénovation Urbaine concerne la requalification des conditions de vie et d'habitat d'1/3 de la population de Plaine Commune. **30.000 logements sont directement concernés.**

Cette intervention, cofinancée par l'ANRU, dans laquelle la Région Ile de France est appelée à prendre une place majeure, se conjugue avec la création récente de Plaine Commune Habitat, premier OPAC Communautaire de France, aux comptes d'exploitation rééquilibrés grâce à l'accord signé par la CGLLS, la Caisse des Dépôts et Plaine Commune.

Parallèlement, alors que plus de 2 000 logements sont encore en état d'insalubrité, le chantier d'amélioration du parc privé est encore considérable.



Source : Plaine Commune

- Les grands projets paysagers

Ils sont également nombreux et ambitieux. Le désenclavement du magnifique Parc de la Courneuve, l'engagement d'un projet de grande qualité pour la Butte Pinson, la mise en œuvre du Parc Canal, la poursuite et l'achèvement de l'aménagement des rives du Canal Saint-Denis, un grand projet de requalification des Berges de Seine et la mise en valeur des forts sont autant de projets majeurs que la population attend et que le territoire espère, pour l'amélioration du cadre de vie des habitants de la banlieue nord.

Une base de loisirs nautique sera programmée sur la Seine, au niveau du sud de L'Île-Saint-Denis, en partenariat avec Saint-Ouen et Villeneuve-la-Garenne.

Le SCOT en cours d'étude intègre bien d'autres objectifs comme la mise en valeur des anciennes rivières, la préservation des jardins familiaux, les itinéraires verts...

Le traitement des pollutions héritées d'un passé industriel constitue un enjeu économique et urbain de premier plan pour remettre sur le marché les terrains concernés. Le phénomène concerne l'ensemble du territoire.

- Les grands équipements qualifiants

Ce territoire, profondément marqué par les « blessures urbaines » résultant de la présence des grandes infrastructures routières et ferroviaires, a besoin de réparation et de couture afin de recréer les transparences urbaines nécessaires à une meilleure cohésion territoriale.

La Porte de Paris, rotule entre la ville nouvelle et la ville historique, doit assurer cette fonction de lien urbain, économique et social. Le traitement des échanges autoroutiers sera essentiel dans la qualité du projet et, à terme l'enfouissement, du viaduc de l'A1 devrait redonner une « respiration » à ce quartier et recoudre les deux parties de la ville au niveau du quartier Casanova.

La programmation d'un échangeur complet à Pleyel sur l'A86 et le traitement des délaissés autoroutiers, ainsi que des échanges entre le quartier Meissonier / Beaumonts et Pleyel, sont nécessaires à l'attractivité de ce pôle de développement.

Il en est de même à La Courneuve, au niveau de la zone d'activités Mermoz avec le barreau A86 / A1.

Aménagement des berges du canal de Saint Denis



Source : Willy Vainqueur

Le franchissement est / ouest du faisceau ferroviaire sur la Plaine est stratégique à deux niveaux :

- Au niveau de la gare RER D Stade de France : l'avenue François Mitterrand doit être prolongée en direction de Pleyel, via une plateforme bâtie au dessus du faisceau ferroviaire. Cette liaison viaire et urbaine doit relier les pôles tertiaires du Cornillon, de Landy France et de Pleyel afin de donner une taille plus pertinente - au niveau régional - à ce pôle d'emplois. A cette occasion, des immeubles de plus grande hauteur pourraient être programmés autour de l'A86 dans le secteur de Pleyel.
- Au Sud de la gare de Saint-Denis : afin d'assurer un désenclavement du quartier de la Confluence et une nouvelle liaison est – ouest au nord de la Porte de Paris.

Enfin l'important travail engagé avec la ville de Paris entre les portes d'Aubervilliers et de la Chapelle cerne la définition commune d'un véritable quartier intercommunal entre le parc des EMGP, au nord,

et le boulevard des Maréchaux, au Sud. Le projet implique la couverture partielle du boulevard périphérique, au droit de la gare des Mines, dans une opération similaire à celle de la Porte des Lilas.

La restructuration de l'échangeur de la Porte de la Chapelle doit être prévue dans le but d'offrir une plus grande transparence urbaine Paris / banlieue et une meilleure accessibilité, notamment pour les piétons.

Un court prolongement de la couverture de l'autoroute A1 vers Paris et la programmation de surlargeurs vertes de part et d'autre de l'avenue Wilson, redonneraient une qualité à l'ancienne avenue Royale. Il en serait de même à la Porte d'Aubervilliers avec la programmation d'une large avenue des Maréchaux aux EMGP.

Ainsi le second pôle tertiaire de Plaine Commune, de la Porte de la Chapelle (ouest Wilson) à la Porte d'Aubervilliers (Gare des Mines, EMGP, ZAC Canal) serait considérablement conforté.

Plus généralement, les protections acoustiques des infrastructures routières et ferroviaires devront être intégrées à leur réaménagement en correspondance avec la restructuration du tissu urbain environnant.

Projet des Archives Nationales à Pierrefitte-sur-Seine



Source: A. Fuksas

Les projets majeurs de « réparation » et de développement sont nombreux à répondre à l'appel de la qualité urbaine et de l'amélioration du vivre des populations. Citons la modernisation de la Gare de Saint-Denis, la restructuration de l'échangeur de la Porte de la Chapelle, l'enfouissement de l'Autoroute A1 Porte de Paris, la réalisation du pont de liaison Landy France / Pleyel et la couverture partielle du périphérique, au droit de la Gare des Mines.

D'autres participeront à la renommée du territoire, à la dignité d'être en banlieue et au prestige de la région capitale, à l'instar du Stade de France. Citons le projet de Centre Aquatique Olympique

d'Aubervilliers, l'implantation des Archives Nationales à Pierrefitte et la Cité européenne du Cinéma de Luc Besson (Europacorp) dans le quartier Pleyel à Saint-Denis.

Il faut saluer à ce titre les belles réalisations récentes du CNAM et de l'Académie Nationale des Arts du Cirque sur la Plaine Saint-Denis.

On peut mesurer l'effort considérable qui reste à mettre en œuvre pour répondre aux besoins urbains et sociaux d'un territoire populaire, pluriel, dynamique et solidaire, ainsi qu'à l'ambition des élus exprimée récemment dans le « Projet de Territoire ».

La prise en considération du pôle de requalification et de développement que représente Plaine Commune au sein du SDRIF est un enjeu majeur pour le territoire et sa population - que le « document d'orientation général » du SCOT prévoit de porter à 360.000 habitants - pour son attractivité économique, mais aussi parce qu'il apparaît à différents niveaux s'inscrire dans les enjeux même de la Région Ile de France.

5. L'INSCRIPTION DE PLAINE COMMUNE DANS LES ENJEUX MAJEURS DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Dans la lettre du 6 mars 2006, l'appréciation de la Région Ile de France vis-à-vis de Plaine Commune est ainsi formulée :

« Le territoire est à l'articulation de plusieurs problématiques d'aménagement qui sont au centre du travail de révision du SDRIF que la Région a engagé parallèlement. Il a une position stratégique forte dans la géographie régionale, une histoire, un patrimoine.

Un travail de cohérence et de complémentarité est nécessaire avec les communes riveraines et en particulier celles de Saint-Ouen, Gennevilliers et du Bourget, mais aussi avec celles des berges de Seine et celles situées sur l'axe qui va d'Argenteuil à Bobigny.

La Communauté d'Agglomération de Plaine Commune se propose de construire son projet sur la base de sept objectifs fondateurs :

- Favoriser le renouvellement urbain
- Réduire l'écart entre la dynamique économique et la dynamique sociale
- Accompagner le maillage des lignes de transports collectifs de requalifications urbaines significatives
- Offrir aux habitants et aux salariés un parcours résidentiel diversifié
- Engager le développement généralisé de la Plaine Saint-Denis
- Renforcer la qualité et l'attractivité des centres villes
- Développer durablement les grands projets environnementaux.

Ces objectifs sont en convergence avec les orientations majeures de la révision du SDRIF qui se développent autour de la nécessité de renforcer l'attractivité de l'Ile de France, de réduire les inégalités sociales et territoriales, d'offrir un cadre de vie harmonieux dans chacun des territoire de

l'Île de France et de protéger et valoriser l'environnement et les ressources naturelles de l'Île de France.

Le SCOT doit dessiner une vision d'avenir de Plaine Commune, cohérente et crédible qui permette de **mener à bien sa requalification globale** ».

Cette inscription comporte trois aspects évidemment liés.

- Le partage d'exigences communes

Il en est ainsi de la lutte contre la ségrégation sociale et spatiale, du développement de la qualité environnementale, de l'action contre l'étalement urbain et pour la ville dense, de l'exigence de généraliser la qualité urbaine et architecturale dans tous les champs de fabrication de la ville.

- L'apport de Plaine Commune à la région Île-de-France

En termes de pôle économique, culturel, événementiel participant à la compétitivité et l'attractivité de la Région mais également par l'ambition d'un développement urbain original rendu possible par de très grandes disponibilités foncières (20 % du territoire de Plaine Commune, lui-même égal à la moitié de la surface de Paris, sont mutables à court terme).

- Le nouage de partenariats multiples

Ce tissage de partenariats est indispensable à la recherche et l'approfondissement des cohérences territoriales et d'une intelligence urbaine élargie.

Le territoire de Plaine Commune, auquel on peut associer le Bourget, Saint-Ouen, Pantin et Paris nord-est, concentre dans le « pôle stratégique régional » qu'il représente l'essentiel des objectifs prioritaires fixés par la Région Île-de-France (document « vision régionale » - juin 2006)

Il en est ainsi des critères suivants :

- développer les pôles urbains structurants en première couronne
- viser le rattrapage social, urbain et environnemental des espaces en difficulté
- promouvoir une ville compacte
- organiser le développement autour des aéroports
- consolider les centralités et encourager une croissance urbaine significative
- densifier les secteurs les mieux desservis
- protéger les ensembles naturels remarquables
- promouvoir le fleuve comme site stratégique, renforcer le maillage de la trame verte d'agglomération.

Ce pôle stratégique, porteur des grands enjeux régionaux, s'inscrit en outre dans la logique territoriale illustrée par la création et l'activité de l'EPA Plaine de France. Ainsi, dans une sorte d'articulation organique le SCOT de Plaine Commune s'inscrit-il dans le DSR (Document Stratégique de Référence) de l'EPA.

Progressivement se met en place au niveau de Plaine Commune une véritable gouvernance, porteuse de grands projets, utilisatrice de fonds publics fléchés pour le développement, sur des opérations à effet de levier, oeuvrant à une cohérence territoriale élargie et disposant de moyens opérationnels renforcés.

Reprenons quelques-uns des principaux enjeux régionaux illustrés par la réalité et le projet du territoire de Plaine Commune :

➤ La lutte contre la ségrégation sociale et spatiale

Nous avons parlé du rattrapage urbain que la banlieue nord attend du SDRIF et du fait qu'elle soit un véritable territoire de projets qui nécessite un soutien notamment financier des plus déterminé. L'effort doit être fait là !

De grande tradition ouvrière et populaire, Plaine Commune a connu une véritable « implosion des rapports unitaires à la ville » avec la crise de 1973 et ses conséquences.

Notons quelques caractéristiques sociales actuelles de la population du territoire :

Ces évolutions se traduisent par des revenus très inférieurs (d'environ 40%) à la moyenne francilienne, un niveau de chômage élevé, un nombre important de personnes relevant des minima sociaux (plus de 14 000), une précarité grandissante tant en matière de logement (conjuguée à une forte demande de logements sociaux) que d'emploi.

Cette « segmentation » grandissante des populations et leur paupérisation se traduisent aussi par des phénomènes d'utilisation inadaptée des logements et des « ruptures d'hébergement » plus fréquentes.

En parallèle, les nouvelles populations demandent des services et des équipements plus « sophistiqués ».

Face à une population qui augmente (en tout cas sur Saint-Denis et Aubervilliers, villes pour lesquelles le recensement partiel de l'INSEE est connu pour 2005) et se diversifie, la question des équipements scolaires, déjà sensible dans certaines villes de Plaine Commune, se pose également avec plus d'acuité.

Plusieurs constats permettent de rendre compte d'une situation sociale et médicale particulièrement lourde sur Plaine Commune :

- La précarité et l'insalubrité importante d'une partie du parc touche particulièrement la santé et l'insertion sociale de populations fragilisées : personnes âgées, personnes handicapées, enfants...
- La part des allocataires de l'allocation « parent isolé » ne cesse d'augmenter
- D'importants problèmes de santé sont identifiés, essentiellement à l'échelle du département, et caractérisés par :
 - des équipements en lits hospitaliers et des services de soins longue durée inférieurs à la moyenne régionale, et donc un besoin de services de maintien et d'hospitalisation à domicile particulièrement important
 - un recours de plus en plus important aux services de psychiatrie
 - des problèmes de santé de l'enfant supérieurs à la moyenne d'Ile-de-France : mortalité, accidents domestique, saturnisme...
 - le manque de transports et d'aménagement des équipements permettant l'accès aux services (santé, loisirs...) pour les personnes à mobilité réduite.

Dans un contexte de développement de la tertiarisation et de recul de l'emploi industriel, la population de Plaine Commune se caractérise par un faible niveau de formation qui handicape fortement l'accès

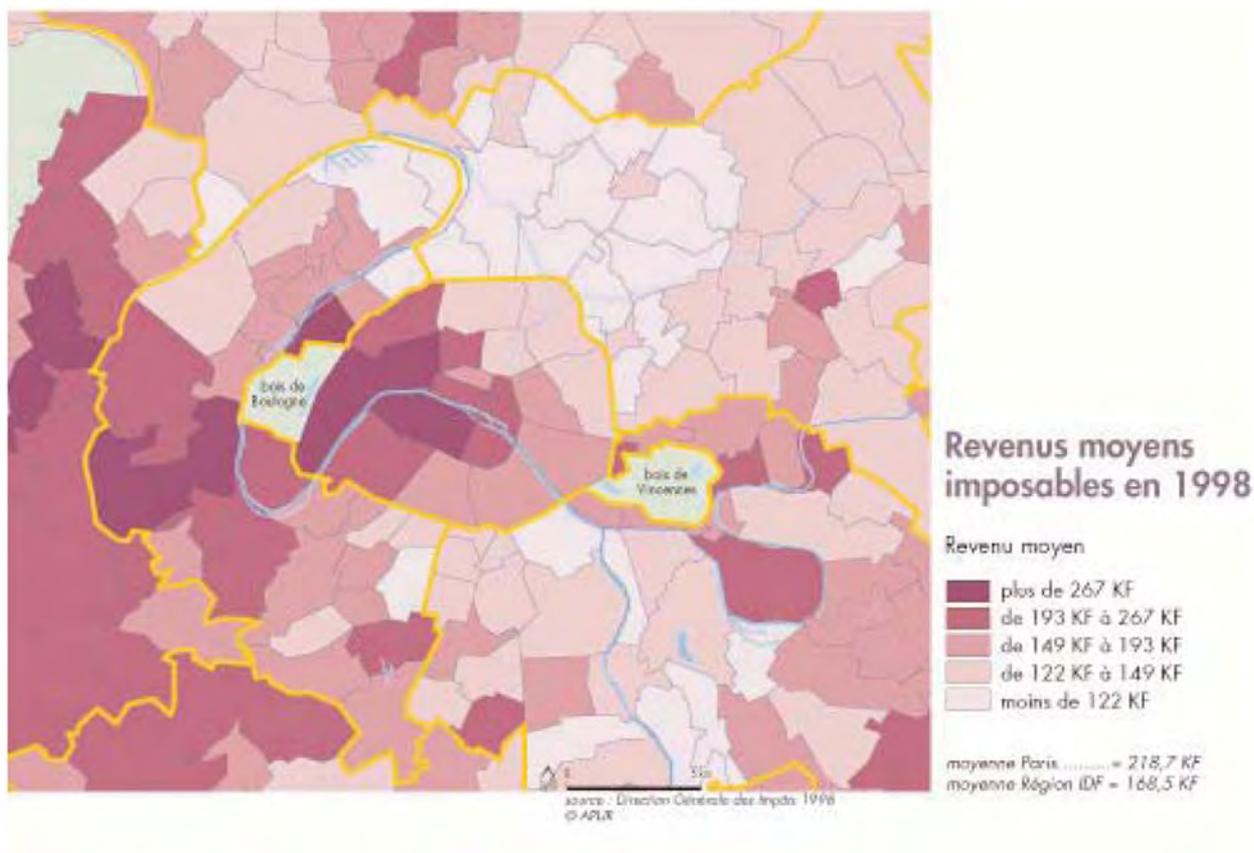
à l'emploi et à la qualification : plus de la moitié (54,3%) des habitants dispose d'un niveau de formation inférieur au CAP et une personne sur trois n'a aucun diplôme.

Par ailleurs, certaines catégories de publics rendent compte de difficultés spécifiques pour l'accès à l'emploi et à la qualification, notamment :

- la population étrangère qui représentait en 1999 (RGP de l'INSEE) 25% de la population totale (contre 19% dans le département et 12% seulement en Ile-de-France) : les difficultés importantes qu'elle rencontre concernant la maîtrise de la langue française, handicapent sans aucun doute l'insertion professionnelle et sociale de cette population. Dans ce cadre, on observe que l'offre de formation en matière d'apprentissage et de maîtrise de la langue française est insuffisante
- 15% des jeunes actifs, population particulièrement représentée sur le territoire, ont un emploi précaire (CDD, intérim, temps partiel)
- les femmes sont particulièrement touchées par le chômage. Si elles ne représentent que 45,2% de la demande d'emploi en novembre 2004, les femmes enregistrent une augmentation très conséquente de 7,2% par rapport au 2ème trimestre 2003, soit la plus forte augmentation enregistrée au niveau départemental (+2,3% supérieure à celle du département).

L'amélioration des conditions de vie et de travail de la population de la banlieue nord est au cœur du projet de territoire. [L'ambition porte sur l'inclusion sociale.](#)

Source : IAURIF



- L'habitat

Le Plan Local de l'Habitat communautaire énonce le diagnostic et fixe les objectifs : **éradiquer l'habitat insalubre, réhabiliter le parc locatif social et augmenter la construction de logements** sont au centre d'une politique sociale du logement pour tous.

14 000 logements seront construits dans les huit ans, soit une moyenne de 1.800 logements par an. Le PLH fixe comme orientation 40% de logements locatifs sociaux et 60% en accession à la propriété. Le nombre de chambres d'étudiants est en passe d'être doublé (de 2 à 4 000). Pour s'assurer de la qualité des nouveaux programmes, l'application d'une « Charte Qualité » est sollicitée des promoteurs privés.

Ainsi la Communauté d'Agglomération vise une augmentation de sa population et de l'offre d'emploi, à raison d'un objectif de 380 000 habitants (330 000 à ce jour) et de 150 à 180 000 emplois (130 000 emplois aujourd'hui).

➤ L'intervention en zone dense pour lutter contre l'étalement urbain

Ce développement s'opérera autour des centres, des pôles et des quartiers que le SCOT va organiser, dans un souci d'équilibre habitat / emploi, (la Convention signée avec l'Etat le 7 septembre 2005, organise le 1 pour 1) et de combinatoire des fonctions.

Ce développement s'appuie sur un rapport fécond entre l'histoire et la modernité. L'histoire faite d'un patrimoine d'une diversité exceptionnelle et la modernité que la banlieue a toujours fait valoir.

Cette « référence urbaine originale » à laquelle nous travaillons, intègre ce rapport-là, à l'opposé de tout modèle urbain « néo-haussmannien » mais au contraire nourri de réponses formelles et spatiales diversifiées. Faire Lieu et Lien par la qualité de l'espace public, par une exigence de qualité architecturale et environnementale de tout le construit de la ville, par un renouvellement urbain innovant appuyé sur le « désordre créatif » qui caractérise les tissus de banlieue.

Dans ce contexte, plutôt que de parler de ville dense, on préfère utiliser **le concept de ville intense** qui représente mieux la présence articulée de diverses expressions de vie urbaine dans un lieu donné, sans préjugé des formes qu'elle nécessite. L'intensité urbaine prend des formes adaptées aux différents contextes du territoire.

En tout état de cause, **c'est le projet urbain et architectural qui doit dominer le débat sur la densité**, projet de fabrication d'un morceau de ville qui doit associer la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'usage.

Le SCOT de Plaine Commune prend résolument le parti de l'intensification urbaine et du développement de la densité, là où celle-ci peut s'intégrer, c'est-à-dire en priorité le long des principales lignes de transport collectif (tramways, métros), autour des gares et pôles d'échanges, près des centres urbains ou à proximité de secteurs accueillant déjà une forte densité.

Les pôles d'échanges entre transports collectifs constituent des lieux de centralité et d'intensification urbaine majeurs du territoire. Quelques grands secteurs se distinguent à ce titre sur le territoire de Plaine Commune par le potentiel d'évolution qu'ils présentent, soit en raison de mutations déjà engagées, soit par des projets de développement des dessertes en transport collectif :

• des pôles existants et dont le développement est en cours :

- le centre de Saint-Denis, étendu au centre de L'Île-Saint-Denis (gare RER D Saint-Denis centre / T1 / tramway / bus mobiliens)

- Le croissant sud de L'Île-Saint-Denis, Pleyel, Stade de France (gare RER B et D Stade de France / tramway Porte de Paris / M12 prolongée)
- Le secteur Plaine – Aubervilliers (tramway / M12 prolongée)
- Un grand pôle « nord » dont les projets de transports collectifs en cours induisent une profonde transformation, autour de la Tangentielle : le pôle constitué par la gare de Pierrefitte / Stains, la gare en projet tangentielle Nord / gare TGV (RER D / TLN / TCSP RN1 / bus mobiliens / RD 28), le pôle d'interconnexion d'Epina y-sur-Seine RER C (à l'interface des opérations de renouvellement urbain du centre ville et du quartier d'Orgemont)
- Un pôle Est, situé sur les communes de La Courneuve et Aubervilliers, dans l'aire d'attraction de l'Aéroport du Bourget (RER B / bus mobiliens).

Ces pôles constituent l'armature des centralités du territoire de Plaine Commune.

Ils complètent la requalification des centres villes existants des huit villes :

- Le centre ville de Saint-Denis fait l'objet d'une requalification de grande ampleur axée principalement sur la piétonisation de l'espace public, la réhabilitation de la grande halle du marché et du parking public
- Le prolongement du tramway T1 permettra de conforter le centre de l'Île Saint-Denis, d'implanter une médiathèque, de sécuriser les parkings privés
- Aubervilliers veut conforter l'habitat en son centre et dynamiser sa vocation commerciale
- Le centre d'Epina y sera profondément transformé par la mise en œuvre du projet de Renouvellement Urbain et la réalisation de deux ZAC, Epicentre et Intégral
- Les études sont en cours sur les centres de Stains et La Courneuve
- Les travaux d'aménagement de la rue de Paris ont redonné sa qualité au centre ville de Pierrefitte qui sera conforté par la ZAC Briais – Pasteur
- Enfin, le Projet Universitaire et Urbain resitue le centre de Villetaneuse dans la liaison organique avec l'Université Paris 13.

Source : Willy VAINQUEUR



➤ Le positionnement de l'exigence environnementale au cœur du projet de territoire

Le SCOT de Plaine Commune préconise de s'appuyer sur une nouvelle conception, écologique et durable, du renouvellement, de l'aménagement urbain que l'on propose d'appeler « l'éco – renouvellement urbain ». Cette conception devra être partagée avec la population et les acteurs concernés, au premier chef les opérateurs des projets urbains.

A partir du Plan Communautaire de l'Environnement il est fixé, selon le diagnostic environnemental, les grandes orientations communautaires en matière de gestion et d'amélioration de la qualité environnementale du territoire.

A partir des enjeux et des objectifs issus du travail mené pour la réalisation de l'Atlas de l'Environnement, la réflexion sur des scénarios a permis de dégager la stratégie d'intervention environnementale de la communauté d'agglomération.

Dans le cadre du développement futur de Plaine Commune, le principe de renouvellement de la ville sur la ville est central. Il est cependant nécessaire d'y intégrer à tous les niveaux les grands objectifs suivants:

- Une conception et une gestion écologique respectant les équilibres nécessaires à un écosystème urbain durable et supportable. Il s'agit pour ce faire de veiller à bien prendre en compte les dommages du passé et leur réparation, et de permettre la préservation de la qualité actuelle et future du territoire
- Une éco-responsabilité de tous les acteurs et habitants
- Un territoire sobre et économe dans l'utilisation de ses ressources. Il s'agit de veiller à l'usage optimum de l'espace pour permettre le développement d'une ville compacte et équilibrée. Afin de préserver l'avenir, une gestion économe et durable des ressources naturelles limitées est indispensable (eau, énergie, notamment avec une attention au type d'énergie utilisée)
- Un territoire sain et sûr par la prévention des risques et la qualité de l'air, la dépollution et l'utilisation de matériaux adaptés. La prévention des risques (naturels, technologiques) et la lutte contre les nuisances (bruit, air, odeur...) est une priorité pour le territoire qui, pendant des années, a subi les conséquences d'une forte industrialisation et d'une urbanisation souvent peu raisonnée. Le développement des transports en commun, des circulations douces, des transports fluvial et ferroviaire pour le fret, développés en priorité avec des installations logistiques adaptées, sont nécessaire notamment pour l'amélioration de la qualité de l'air. L'usage des techniques et de matériaux sains pour la construction est à généraliser. La réparation des dommages du passé (dépollution des sols notamment) est indispensable et doit être liée à la préparation d'un avenir durable (prévenir les pollutions/nuisances, gestion des risques). Un plan de gestion des sols pollués sera établi et il sera demandé de joindre au dossier de permis de construire des informations sur la recherche et la prise en compte des polluants éventuels, voire des travaux de dépollution des sols envisagés pour les rendre compatible avec le nouvel usage.
- Un territoire diversifié et de qualité par sa trame verte et bleue, ses paysages et milieux naturels. L'objectif est bien de maintenir et développer la trame verte et bleue du territoire. Dans ce cadre, la préservation, l'amélioration, la valorisation des paysages et des patrimoines, des milieux « naturels » (jardins [ouvriers notamment] espaces verts, espace en eau, friches) est à affirmer, de même que le principe d'intégration des infrastructures dans ces paysages (lignes à Haute Tension, voies rapides...).
- Un territoire renouvelable par le recyclage des matériaux et déchets, et l'utilisation de nouvelles techniques d'assainissement. Il est nécessaire d'intégrer le principe de ré-emploi des biens réhabilités (logement, patrimoine...), le recyclage de la matière et de l'énergie et la gestion écologique des déchets. En matière d'assainissement, il est nécessaire d'impulser des techniques alternatives. Le Plan Communautaire de l'Environnement validé par le Conseil Communautaire de mai 2006 irriguera dans les années à venir tous les domaines de fabrication et de gestion du territoire communautaire.

➤ La contribution au rayonnement et à l'attractivité internationale de la région capitale

Outre les enjeux qui viennent d'être abordés, l'apport du territoire communautaire au rayonnement de la Région Ile-de-France peut s'énoncer sommairement sur plusieurs points essentiels :

- Plaine Commune possède un potentiel remarquable de mutation foncière (environ 20% de la superficie du territoire) faisant déjà l'objet de grands projets urbains.

Hormis les 28 ZAC en cours, citons parmi les projets les plus récents et les plus significatifs :

- Le grand projet Sud Plaine et Ouest Wilson qui intègre 5 000 logements et 150 000 m² de bureaux
 - L'étude de définition retenue sur les 100 hectares du secteur des Tartres
 - L'étude de définition lancée sur le site du Fort d'Aubervilliers
 - Le projet KPF de développement du site des EMGP
 - La ZAC canal Porte d'Aubervilliers avec 165 000 m² de bureaux et 42 000 m² de surface de vente commerciale
- Globalement l'apport de Plaine Commune au développement économique s'expose à partir des données suivantes :
 - Le développement tertiaire sera concentré essentiellement sur l'axe Pleyel / Landy France/ Cornillon et sur le pôle Sud de la Plaine Saint-Denis (ZAC Canal : Porte d'Aubervilliers, Parc du Millénaire, EMGP, Ouest de l'avenue Wilson). Ce secteur dispose d'un potentiel actuel d'1,3 million de m² de bureaux. Les propositions prospectives 2006 / 2020 portent sur une capacité de réalisation tertiaire d'1 million de m²

Bâtiment 265 des EMGP



Source : Plaine Commune

- Les espaces d'activité secondaire ou mixte ciblant les PME / PMI (caractéristique du territoire : 10 salariés en moyenne par entreprise) s'installent dans les espaces en mutation proches des pôles existants ou futurs de transports collectifs et, avant tout, autour de la Tangentielle Nord (particulièrement la future gare TGV de Stains). La réalisation de 500 000 m² de locaux PME / PMI est prévue à horizon 2020 ainsi que 600 000 m² de services

- Outre les filières de développement d'activité et d'emploi autour de la recherche, la santé, la mode, le commerce de gros, une mention spéciale est à décerner au pôle Audio-visuel (image multimédia et vie numérique : IMVN) labellisé Pôle de Compétitivité par le gouvernement. « Ces trois pôles, d'une exceptionnelle qualité, sont de nature à participer au rayonnement de la recherche et de l'industrie française dans leur ensemble » déclarait le Président du Conseil Régional lors de l'annonce des choix du gouvernement. Ce pôle audio-visuel sera prochainement conforté avec la concrétisation du projet de la Cité Européenne du Cinéma de Luc Besson (Europacorp) dans l'ancienne centrale EDF Pleyel à Saint-Denis

Ce développement s'accompagne d'une stratégie de développement hôtelier, commercial et touristique ayant fait l'objet de documents de cohérence communautaire.

Globalement la stratégie d'équilibre entre habitat et emploi s'articule autour de l'objectif d'atteindre un taux d'emploi de 1 (autant d'emplois que d'actifs).

Enfin, la confirmation de la remarquable activité et attractivité du Stade de France sera conjuguée en 2012 à la réalisation du Centre Aquatique Olympique d'Aubervilliers qui renforcera la capacité de rayonnement de la Région Ile-de-France dans le domaine des grands événements.

6. LE NOUAGE DE PARTENARIATS MULTIPLES

Ce projet de territoire ambitieux ne peut se développer qu'à travers le nouage de partenariats multiples.

Ce nouage doit pouvoir se concrétiser au travers d'une politique contractuelle souhaitée par la Communauté d'Agglomération.

- En premier lieu et pour le court terme, par l'inscription des principaux projets structurants du territoire dans le CPER en cours d'élaboration. Citons en particulier :
 - La réalisation complète des lignes de transports en commun inscrites au CPER 2000 / 2006, non intégralement financées à ce jour, et en particulier le tramway Saint-Denis / Epinay / Villetaneuse et le TCSP pour lesquels 150 millions d'euros manquent encore à l'appel
 - Le développement continu du 2^{ème} pôle universitaire de la Région Ile-de-France
 - La poursuite pour les six ans à venir de la « Convention Foncière » fléchée Plaine de France.
- En second lieu, l'élaboration d'un Contrat d'Agglomération avec la Région Ile-de-France, d'une part, le Département de la Seine-Saint-Denis, d'autre part, afin de croiser les orientations des politiques départementales et régionales avec le projet de territoire communautaire.

Il relève également de la nécessité d'organiser une intelligence urbaine prenant en compte des problématiques de développement urbain plus larges qu'au sein de la seule agglomération. Plus globalement, cette cohérence territoriale doit être complémentaire des autres grands enjeux et problématiques avancés à de nombreuses reprises par le département de Seine-Saint-Denis

La plateforme aéroportuaire du Bourget mérite également un grand projet de développement auquel Plaine Commune s'associera volontiers. De même, l'avenir de l'« épaisseur urbaine » de la RN2 ou celui du Fort d'Aubervilliers ne peuvent s'énoncer qu'en étroite collaboration avec la ville de Pantin..

Le traitement cohérent du rapport à la Seine impose un travail élargi avec Saint-Ouen et la boucle de Gennevilliers.

Le grand projet sud Plaine / Paris nord est, pôle de développement majeur de la Région Ile-de-France, a été étudié et travaillé en collaboration étroite entre Paris et Plaine Commune, les villes d'Aubervilliers et Saint-Denis. La Gare des Mines dispose aujourd'hui d'une réponse porteuse d'un premier quartier intercommunal Paris / Banlieue, ce travail de projet partagé apparaissant bien plus nécessaire et plus fécond que les tentatives de résurrection d'un « Grand Paris ».

Enfin, cet enjeu a été placé au cœur du SCOT communautaire avec une mission particulière portant sur les franges du territoire.

Ainsi le pôle stratégique régional que constitue Plaine Commune doit-il s'articuler avec l'espace plus important de Plaine de France, de telle sorte que ce vaste secteur au Nord de Paris incluant Saint-Ouen, le Port de Gennevilliers et la boucle de Seine, le Nord de la Tangentielle Nord et le secteur du Bourget atteigne une unité et une taille de développement en correspondance avec son potentiel lié à sa position d'échanges avec l'Europe du Nord, situé exactement entre la Défense et Roissy.



Plaine Commune est ainsi un territoire essentiel pour l'Ile-de-France

- Une dynamique de territoire est en marche, fondée sur une histoire longue, un positionnement favorable et une nouvelle ambition, qui peuvent contribuer à l'équilibre et au développement de toute la région.
- La Région capitale peut accompagner ce pôle intercommunal de projets, et lui permettre de se conforter dans le cadre de l'organisation polycentrique régionale tout en évitant l'étalement urbain.
- Plaine Commune doit être un territoire de réduction des inégalités et de développement social, un laboratoire d'une gouvernance élargie, une expérience forte d'éco – renouvellement urbain, le lieu d'une référence urbaine originale, un territoire d'équilibre de lieux de grande qualité urbaine et architecturale et d'un mélange social fécond et fraternel, un espace de grands événements sportifs et culturels.

Il s'agit de la reconquête de la dignité du fait de vivre, travailler, habiter en banlieue.

